



NATIONS  
UNIES

EP

UNEP/MED WG.608/7



PNUE



PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

02 mai 2025  
Français  
Original : Anglais

Dix-septième Réunion des Points Focaux ASP/DB

Istanbul, Türkiye, 20-22 mai 2025

**Point 5 de l'ordre du jour : Conservation des Espèces et des Habitats**

**5.3. Mise à jour de la Stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée**

**Projet de mise à jour de la Stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée**

Note :

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des États, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

© 2025 Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranéen (PNUE/PAM)  
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC)  
Boulevard du Leader Yasser Arafat  
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie  
E-mail : [car-asp@spa-rac.org](mailto:car-asp@spa-rac.org)

## Note par le Secrétariat

1. Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont adopté un Plan d'action pour la gestion du phoque moine (PA) en 1988, ainsi qu'une « Stratégie régionale pour la conservation du phoque moine de Méditerranée (2014-2019) » en 2013. Cette stratégie visait à promouvoir et à entreprendre des actions concertées et efficaces au niveau local afin d'inverser le statut critique du phoque moine, et à encourager les États concernés à mettre en œuvre une série de mesures conjointes visant à rétablir l'état de conservation favorable des populations de phoque moine et de leur habitat naturel dans la région. Une stratégie actualisée (2020-2025) a ainsi été adoptée lors de la COP 19 de la Convention de Barcelone, par la Décision IG.24/7 en 2019.

2. Comme ce fut le cas pour les deux versions précédentes, cette version actualisée de la Stratégie régionale suit les lignes directrices détaillées dans le manuel pour l'élaboration des stratégies de conservation des espèces (UICN/SSC 2008). Elle est organisée de la manière suivante :

- a. Une **Vision**, accompagnée d'**Objectifs** et de **Cibles** formulés conformément aux critères SMART<sup>1</sup>
- b. Les **Objectifs** nécessaires à l'atteinte de ces Cibles dans le délai imparti, accompagnés des **Cibles** formulées selon les critères SMART.

3. Cette mise à jour prend en compte les résultats de l'examen de la mise en œuvre de la version précédente. L'évaluation a été basée sur les réponses obtenues via un questionnaire en ligne, ainsi que sur une revue documentaire des documents existants pertinents à travers une compilation de ressources (par exemple, littérature grise et publiée, rapports d'activités du SPA/RAC, documents stratégiques, décisions des CoP...), y compris l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée pour la période 2019-2022 (UNEP/MED WG.548/8 Rev.2).

4. Ce projet de mise à jour est soumis à la 17<sup>ème</sup> réunion des Points Focaux SPA/BD pour examen et pour approbation de sa soumission, le cas échéant, à la réunion des Points Focaux du PAM et à la COP 24 de la convention de Barcelone en vue de son adoption.

---

<sup>1</sup> Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes et Temporellement définis.

## *Table des matières*

<i>1. Introduction et justification</i> .....	<i>1</i>
<i>2. Stratégie</i> .....	<i>7</i>
<i>2.1. Vision</i> .....	<i>7</i>
<i>2.2. Objectifs</i> .....	<i>7</i>
<i>2.3. Objectifs Cibles</i> .....	<i>7</i>
<i>3. Révision de la stratégie</i> .....	<i>20</i>
<i>4. Références</i> .....	<i>21</i>
<i>Annexe I État de mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée (2019–2025)</i> .....	<i>1</i>
<i>Annexe II Questionnaire sur la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la conservation des phoques moines en Méditerranée (2020-2025)</i> .....	<i>11</i>
<i>Annex III Analyse des 25 questionnaires sur l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie Régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée</i> .....	<i>15</i>

## **Liste des Acronymes**

**AP** : Plan d'action

**ISPRA**: Italian National Institute for Environmental Protection and Research (Italy).

**IUCN/SSC** : Union internationale pour la conservation de la nature / Commission de la sauvegarde des espèces

**IMAP** : Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes

**MSA** : L'Alliance du phoque moine.

**MSAC** : Comité Consultatif sur le phoque moine

**MedCEM**: Centre méditerranéen pour la surveillance de l'environnement

**MOm**: Société hellénique pour l'étude et la protection du phoque moine (Grèce).

**NECCA** : Agence de l'environnement naturel et du changement climatique (Grèce)

**PNEU/PAM** : Programme des Nations unies pour l'environnement Plan d'action pour la Méditerranée

**SR** : Stratégie régionale pour la conservation du phoque moine de Méditerranée

**SPA/RAC** : Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (Tunisie).

## 1. Introduction et justification

1. En 1988, les parties contractantes à la convention de Barcelone ont adopté un plan d'action pour la gestion du phoque moine (AP). Ce plan a été suivi en 2013 par l'adoption de la « Stratégie régionale pour la conservation du phoque moine de Méditerranée (2014-2019) » (RS). Une nouvelle RS mise à jour (2020-2025) a été adoptée par la COP 19 de la Convention de Barcelone, 2019 Décision IG.24/7.

2. Ce nouveau projet de stratégie régionale (SR), comme les SR 2013<sup>2</sup> et 2019<sup>3</sup> qui l'ont précédé, diffère du « Plan d'action (PA) pour la gestion du phoque moine de Méditerranée (*Monachus monachus*) » de la Convention de Barcelone (UNEP-MAP-RAC/SPA 2003a) principalement en termes de méthode, étant donné que l'ancien PA reste valable en ce qui concerne son contenu et ses principes généraux<sup>4</sup>.

3. Comme c'était le cas pour les deux versions précédentes, produit par le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (SPA/RAC) en 2019, cette mise à jour de la SR suit les lignes directrices détaillées dans le manuel pour la construction des stratégies de conservation des espèces (UICN/SSC 2008). En conséquence, elle est structurée selon les éléments suivants :

- a. Une **Vision**, à laquelle sont associés des **objectifs** et des **cibles SMART**<sup>5</sup> ;
- b. Les **objectifs** nécessaires pour atteindre les cibles dans le délai imparti, avec les **cibles SMART** correspondantes.

4. Le principal problème rencontré dans l'élaboration d'une stratégie à l'échelle de la région provient de la grande diversité des statuts de conservation des phoques moine dans les différentes parties de la Méditerranée et, par conséquent, des priorités et des responsabilités qui incombent aux différents pays de l'aire de répartition des phoques moine.

5. Pour relever ce défi, les pays méditerranéens ont été répartis dans les trois groupes suivants (figure 1 et tableau 1) :

- A. Pays où la reproduction du phoque moine a été signalée après l'année 2017<sup>6</sup> ;
- B. Pays où aucune reproduction de phoque moine n'est signalée, mais où des observations répétées de phoques moines (>3) ont été signalées depuis 2017 ;
- C. Pays où aucune reproduction de phoque moine n'est signalée, et où des observations très rares ou aucune observation de phoque moine (≤3) ont été signalées depuis 2017.

6. En ce qui concerne la version précédente, deux pays ont changé de groupe :

- La Croatie, où pratiquement aucune observation de phoque moine n'a été signalée ces dernières années, à l'exception de quelques signalements opportunistes en 2022, a été déplacée du Groupe B vers le Groupe C.
- Syrie, où entre 2001 et 2023, des phoques moines méditerranéens ont été signalés 17 fois (dont 23 entre 2017 et 2023) dans 7 endroits différents le long de la côte nord de la Syrie (Ibrahim *et al.*, 2024). Sur ces 34 observations, à l'exception de deux individus morts (dont un tué par balle), tous les individus étaient apparemment vivants et nageaient régulièrement. Ces observations se sont concentrées dans la zone allant de Ras Al Bassit à Oum Al Tiur (9 grottes) et celle allant de Burj Islam à Slaib Al Turkman (7 grottes). Ces données doivent toutefois être interprétées avec prudence, car seuls trois de ces rapports ont été étayés par des preuves photographiques. Par conséquent, la Syrie a été déplacée du groupe C au groupe B.

---

<sup>2</sup> [https://www.rac-spa.org/sites/default/files/doc\\_monackus/monk\\_seal\\_strategy.pdf](https://www.rac-spa.org/sites/default/files/doc_monackus/monk_seal_strategy.pdf)

<sup>3</sup> <https://spa-rac.org/fr/publication/download/1820/strategie-regionale-pour-la-conservation-du-phoque-moine-en-mediterranee>

<sup>4</sup> A quelques exceptions près, par exemple en ce qui concerne la connaissance de l'espèce, qui n'est plus aussi mauvaise qu'en 1988 (Art. 3), et le fait que les avis scientifiques ne sont plus partagés en ce qui concerne les stratégies de conservation (Art. 4).

<sup>5</sup> Spécifique, mesurable, réalisable, pertinent et limité dans le temps.

<sup>6</sup> L'année 2017 a été choisie comme critère pour séparer l'évaluation actuelle de l'évaluation nationale décrite dans la première et la deuxième stratégie régionale, respectivement.

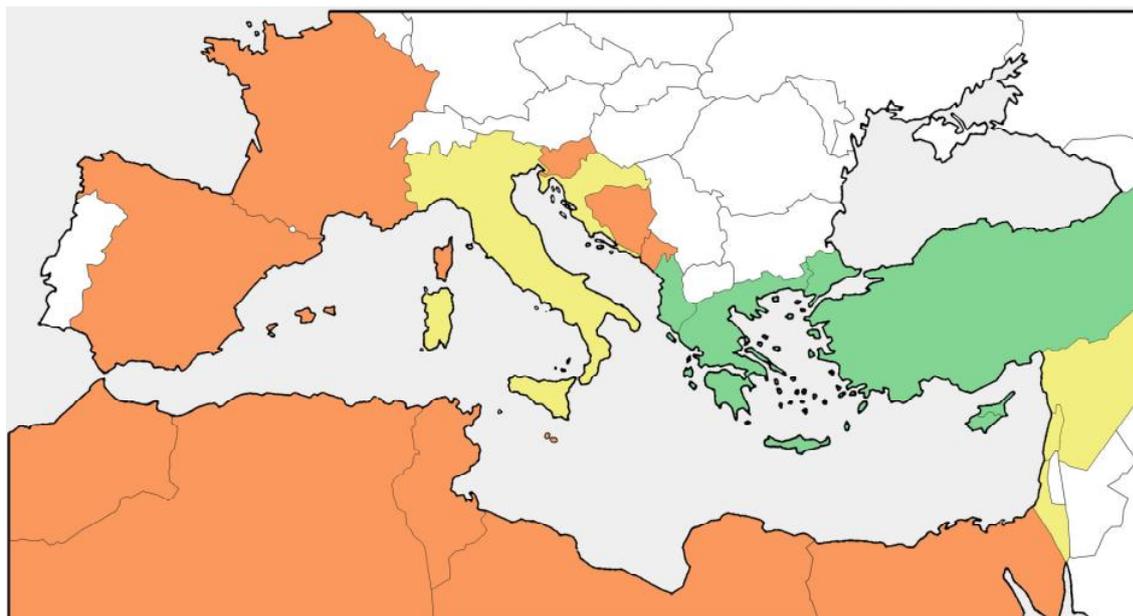


Figure 1. État de conservation du phoque moine par pays (révisé pour cette mise à jour du RS). Vert : Pays du « Groupe A » (où la reproduction du phoque moine a été signalée après l'année 2017). Jaune : Pays du « Groupe B » (où aucune reproduction de phoque moine n'est signalée, mais où des observations répétées de phoques moine (>3) ont été signalées depuis 2017). Orange : pays du « groupe C » (où aucune reproduction de phoque moine n'est signalée et où des observations très rares ou aucune observation de phoque moine ( $\leq 3$ ) ont été signalées depuis 2017).

7. Nous sommes conscients que les indicateurs ci-dessus sont approximatifs (par exemple, les phoques moine peuvent être présents dans un endroit même s'ils ne sont pas vus, car les observations dépendent de la présence d'observateurs et les animaux peuvent avoir des comportements très discrets ; la reproduction peut ne pas avoir lieu dans certains pays en raison du manque d'habitat de reproduction, mais il peut y avoir une présence vigoureuse de phoques dans ce pays ; etc.) Cependant, les indicateurs ci-dessus sont conçus pour séparer les pays en grandes catégories en fonction de leur importance actuelle pour les phoques moines, ce qui implique différents types d'actions.

8. Les pays du Groupe A sont ceux où l'action est la plus urgente, car ces pays représentent, à l'heure actuelle, notre meilleur espoir pour la survie de l'espèce. Ils abritent des populations résidentes de phoques moines, qui comprennent des groupes reproducteurs, et la majorité de la population de l'espèce.

9. Les pays du groupe B sont importants, car les observations actuelles de phoques moine suggèrent le potentiel de survie et d'expansion de l'espèce dans des zones situées au-delà des frontières des pays du groupe A. Les pays du Groupe B pourraient abriter des habitats côtiers critiques pour le phoque moine, susceptibles d'être recolonisés et, si les conditions sont favorables (comme en témoignent les apparitions fréquentes du phoque moine en de nombreux endroits), de conduire à l'établissement de noyaux reproducteurs résidents.

10. Les pays du groupe C sont également importants car, bien qu'ils soient caractérisés par une présence rare de phoques moine, ils contiennent des habitats critiques historiques pour les phoques moine. Le rétablissement de la présence du phoque moine sera plus probable si les actions menées dans les pays voisins du groupe B sont couronnées de succès et si les conditions environnementales dans les habitats critiques historiques deviennent favorables. En l'absence de mécanismes de collecte de données pour les observations de phoques moines, certains pays, connus pour abriter des phoques et des conditions environnementales adéquates dans un passé récent, peuvent actuellement être classés dans le groupe C.

11. Pour concrétiser la vision, ce projet de stratégie mis à jour identifie quatre objectifs. Le premier objectif concerne la création d'une structure de soutien à la conservation au niveau international, tandis que les trois autres objectifs se rapportent à chacun des trois groupes auxquels les différents pays ont été affectés.

Pays	Group e A	Group e B	Group e C	Références / Sources de données	Notes
Albanie				UNEP-MAP-RAC/SPA 2003b, UNEP-MAP-RAC/SPA 2005, Anon. 2012; Bundone <i>et al.</i> 2019, 2021, 2022; Bakiu and Cakalli 2018; Karamanlidis 2024	Des observations d'individus seuls et de couples ont été signalées au cours des 15 dernières années, et des preuves récentes d'utilisation de grottes ont été enregistrées. La naissance d'un jeune en 2019, ayant survécu aux deux premiers mois de sa vie, a également été documentée. L'espèce devrait désormais être considérée comme effectivement réétablie, au moins depuis la frontière de l'Albanie jusqu'au nord de la Grèce, jusqu'à la baie de Vlorë.
Algérie				UNEP-MAP-RAC/SPA 2006	Le jeune phoque signalé en 2006 n'était pas <i>M. monachus</i> (Bouderbala <i>et al.</i> 2007). Aucun rapport récent confirmé
Bosnie-Herzégovine.					Aucun signalement récent.
Croatie				Antolovic <i>et al.</i> 2007; Gomercic <i>et al.</i> 2011; Bundone <i>et al.</i> 2019	2000-2014 : 300 observations d'individus rapportées. Une seule femelle adulte a habité la région de Kvarner. Elle est apparue dans la région en juin 2005 et est décédée en août 2014 (Les données doivent être prises avec prudence, car ces observations étaient attribuées à un nombre limité d'animaux). Presque aucune observation de phoque moine n'a été rapportée ces dernières années, à l'exception de deux observations opportunistes en 2022, confirmées par photographie/vidéo en Croatie (une en juillet et l'autre en octobre 2022) : au parc national de Mljet <sup>7</sup> , par un garde forestier, et à Danče, par un pêcheur amateur <sup>8</sup> .
Chypre				Gucu <i>et al.</i> 2009a; UNEP/MAP/RAC/SPA 2011; Karamanlidis 2024; Marcou 2015; Nicolau <i>et al.</i> , 2021; Marcou and Nicolaou 2023	Preuve d'activités de reproduction sur la côte nord (2006-2007) et sur la côte sud (depuis 2009). Au cours de la période 2009-2024, augmentation du nombre d'observations de phoques et naissance de plusieurs petits.
Egypte				Notarbartolo di Sciara and Fouad 2011	Un seul individu observé en 2011. Aucune observation récente.
France				UNEP-MAP-RAC/SPA 1994	Aucun signalement récent.
France - Corse				Data stored in Office de l'Environnement de Corse	Observation d'un seul individu en 2007 et 2011

<sup>7</sup> Le phoque moine méditerranéen, après 40 ans, aperçu dans les eaux du parc national de Mljet : <https://np-mljet.hr/mediterranean-monk-seal-after-40-years-spotted-in-the-waters-of-np-mljet/?lang=en>

<sup>8</sup> <https://youtu.be/jehVIh6JWjE?si=nJO-yZj5TRppZDGj>

Grèce				Karamanlidis 2024; Notarbartolo di Sciara <i>et al.</i> 2009; Panou 2009; National Action Plan for the Mediterranean Monk Seal (The Joint Ministerial Decision YΠEN/ΔΤΦΠΒ/95178/2431/5-9-2024 <sup>9</sup> )	En Grèce, les phoques moines méditerranéens étendent leur aire de répartition et augmentent leur nombre. Leur habitat marin comprend la quasi-totalité du littoral du pays jusqu'à une profondeur de 200 m. La Grèce abrite plus de 50 % de la population mondiale de cette espèce.
Israël				Scheinin <i>et al.</i> 2011; Bundone <i>et al.</i> 2016; Bundone <i>et al.</i> 2019; Roditi-Elasar <i>et al.</i> 2021, pers. comm.; Rabou <i>et al.</i> 2023	Plus de 80 observations individuelles (2010-2020), 2 individus différents observés en 2010. Phoque moine « Yulia », repéré pour la première fois en tant que jeune adulte en Turquie en 2007, vu sur une plage ouverte en Israël et même dans la bande de Gaza en mai 2023, puis repéré à nouveau en Israël en mai 2024 et au nord de Beyrouth, au Liban, en juillet 2024.
Italie				Les registres de l'ISPRA des programmes de suivi in situ et de la base de données nationale des observations.	Des observations validées d'individus ont été rapportées pour les années : 2010-2012, 2014-2015, 2017-2023. L'utilisation in situ des grottes a été observée à travers le suivi : 2011-2013, 2016-2017, 2020, 2022-2023. Un jeune phoque échoué vivant a été observé, mais aucune observation directe de naissance, de lactation ou d'utilisation côtière/des grottes par des paires mère-veau n'a été rapportée. Le statut actuel de l'espèce dans la Liste Rouge nationale est "Données insuffisantes" en raison de la difficulté à établir une estimation globale de la population nationale.
Liban				Anon. 2010; Karamanlidis 2024; Khatib 2016; SPA/RAC-UNEP/MAP, 2020 Data stored in Society for Nature Protection Lebanon	Observations d'un seul animal signalées : 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 ; phoque mort en gestation observé en 2015 ; 47 observations de phoques moines enregistrées entre 2003 et 2020 de Beyrouth à Tripoli dans le nord du Liban. Des rapports récents sur la présence de phoques moines dans la grotte des phoques d'Amchit <sup>10</sup> ; SPA/RAC 2024 par S. Fatfat. Aucune preuve de naissance réussie.
Libye				Sergeant <i>et al.</i> 1979, Hamza <i>et al.</i> 2003, UNEP-MAP RAC/SPA 2003b, UNEP-MAP RAC/SPA 2012; Alfaghi <i>et al.</i> 2013	25 observations rapportées par des pêcheurs entre 1998 et 2002 Un jeune phoque moine méditerranéen femelle de 60 kg, âgé d'environ 6 mois, a été retrouvé en mars 2012 empêtré dans un filet de pêche près de l'île d'Elbe. Deux autres individus morts ont été signalés en 2023.
Malte				UNEP-MAP-RAC/SPA 2003b	Selon un rapport récent, la société Dive Systems Malta a filmé des images au large de la côte sud-ouest de Malte au début du mois de juillet 2024 <sup>11</sup> .
Monaco					Aucun signalement récent. L'habitat du phoque moine n'est plus présent.

Monténégro				Panou <i>et al.</i> 2017, 2023	Un total de 14 observations d'individus isolés entre 1985 et 2010 sur l'ensemble du littoral du pays pourrait indiquer des mouvements d'animaux en provenance des pays voisins : plus de 25 grottes adaptées. Un jeune individu, enregistré par MedCEM en août 2023 <sup>12</sup> . Des observations ont également été signalées à Ulcinj, ainsi qu'à nouveau en septembre 2024 à Bar, mais en des lieux différents
Maroc				UNEP-MAPRAC/SPA 2003b, Mo <i>et al.</i> 2011 ; Bundone <i>et al.</i> 2019	Plus de 90 observations rapportées par les pêcheurs 2000-2005, 1 observation en 2006 (île Chafarinas).
Slovénie				UNEP-MAP-RAC/SPA 2003b	Aucun signalement.
Espagne				Anon. 2008, Font and Mayol 2009; Karamanlidis 2024.	Individu observé en 2008. D'autres observations en 2009. Possiblement éteint, détection par l'ADN environnemental, pas d'observations récentes.
Syrie				Gucu 2004, Jony and Ibrahim 2006, Mo <i>et al.</i> 2003; Ibrahim <i>et al.</i> 2024	Entre 2001 et 2023, des phoques moines méditerranéens ont été signalés 34 fois (seulement trois avec des preuves photographiques) dans 9 endroits différents le long de la côte nord de la Syrie. Ils étaient concentrés dans la zone s'étendant de Ras Al Bassit à Oum Al Tiur (9 grottes) et s'étendant de Burj Islam à Slaib Al Turkman (7 grottes).
Tunisie				S. Guelloz ,pers. comm.	Des observations d'un seul individu ont été signalées : 2007, 2011 (archipel de La Galite)
Turquie				Güçlüsoy <i>et al.</i> 2004; Gucu <i>et al.</i> 2009b; Karamanlidis <i>et al.</i> 2023; Karamanlidis 2024	Le nombre de phoques moines méditerranéens en Turquie a été estimé à 76-140 individus, dont 42-120 individus matures. Comme c'est le cas dans la Grèce voisine, on considère que leur habitat marin comprend la majeure partie du littoral du pays jusqu'à une profondeur de 200 mètres.

Tableau 1. Résumé de la présence du phoque moine dans les différents pays méditerranéens. Les pays ont été subdivisés comme suit : Vert : Pays du « Groupe A » (où la reproduction du phoque moine a été signalée après l'année 2017). Jaune : Pays du « Groupe B » (où aucune reproduction de phoque moine n'est signalée, mais où des observations répétées de phoques moine (>3) ont été signalées depuis 2017). Orange : pays du « groupe C » (où aucune reproduction de phoque moine n'est signalée et où des observations très rares ou aucune observation de phoque moine ( $\leq 3$ ) ont été signalées depuis 2010). Le « groupe C » comprend les pays où peu ou pas de données ont été collectées au moins depuis 2017, ce qui implique que les phoques moine pourraient s'y trouver plus fréquemment, mais aucune information n'est disponible

<sup>9</sup> The National Action Plan for the Mediterranean Monk Seal (*Monachus monachus*) was published in September 2024 in the Official Gazette and prepared by the Hellenic Society for the Study and Protection of the Monk seal (MOM).

<https://search.et.gr/el/fek/?fekId=770812>

<sup>10</sup> <sup>10</sup> [https://www.instagram.com/reel/DBQkDqvMRSk/?utm\\_source=ig\\_web\\_copy\\_link&igsh=MzRIODBiNWFIZA==](https://www.instagram.com/reel/DBQkDqvMRSk/?utm_source=ig_web_copy_link&igsh=MzRIODBiNWFIZA==)

<sup>11</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=OuurmtREzw0>

<sup>12</sup> <https://medpan.org/en/news/exceptional-filmed-observation-monk-seal-montenegro>

## 2. Stratégie

### 2.1. Vision

*(Comme indiqué dans la première version du SR en 2013 et toujours valable)*

12. *Au cours des deux prochaines décennies, le rétablissement écologique des phoques moines en Méditerranée sera considéré comme acquis lorsque de multiples colonies se seront établies dans tous les principaux habitats de leur aire de répartition historique, interagissant de manière écologiquement significative avec l'ensemble le plus complet possible d'autres espèces, et inspirant et reliant les cultures humaines.*

### 2.2. Objectifs

13. **Objectif 1.** Les pays de l'aire de répartition de la Méditerranée mettent en œuvre cette stratégie conformément à la Vision, en élaborant et en adoptant rapidement des politiques nationales et des cadres administratifs appropriés, et en bénéficiant du soutien efficace et coordonné des organisations internationales et de la société civile concernées.

14. **Objectif 2.** Les noyaux de reproduction du phoque moine dans les sites situés dans les pays du « groupe A » sont efficacement protégés contre les massacres délibérés et accidentels, la dégradation de l'habitat et les perturbations humaines, de sorte que le nombre de phoques dans ces sites augmente et que les phoques puissent se disperser et recoloniser les zones environnantes.

15. **Objectif 3.** La présence du phoque moine dans les sites où il est régulièrement observé aujourd'hui dans les pays du « groupe B » est définitivement établie et la reproduction reprend. Les pays du « groupe B » sont reclassés dans le « groupe A ».

16. **Objectif 4.** La présence du phoque moine est signalée de façon répétée dans l'habitat historique de l'espèce dans les pays du « Groupe C », et ces pays du « Groupe C » sont reclassés dans le « Groupe B ». Une fois que tous les pays du « groupe C » ont été reclassés, le groupe C est supprimé.

### 2.3. Objectifs Cibles

**Objectif 1. Mise en œuvre de la stratégie.**

17. Les États de la région Méditerranéenne mettent en œuvre cette stratégie conformément à la vision, à travers l'élaboration et l'adoption de politiques nationales appropriées et de cadres administratifs, avec le soutien effectif et coordonné des organisations internationales pertinentes et de la société civile.

**Objectif Cible 1.1.** Un cadre pour la mise en œuvre de la stratégie de conservation du phoque moine de la Méditerranée est établi par les États de l'aire de répartition de la Méditerranée. Ce cadre comprendra la création d'un comité consultatif sur le phoque moine (CCPM).

18. **Objectif 1.1.1.** Le SPA/RAC met en place un Comité consultatif sur le phoque moine (CCPM)<sup>13</sup>. L'objectif principal du Comité est de soutenir le SPA/RAC dans le développement et la mise en œuvre d'actions de conservation spécifiques liées à la recherche et à la conservation du phoque moine dans le cadre de la SR et d'autres initiatives/programmes dans la région. Les tâches du CCPM sont les suivantes :

---

<sup>13</sup> Des détails sur le projet de mandat du CCPM sont disponibles dans le document PNEU/MED WG.548/8 Rev.2 Annexe I. [https://www.rac-spa.org/meetings/nfp16/docs/working/rev/WG548-8\\_ENG\\_REV\\_2\\_.pdf](https://www.rac-spa.org/meetings/nfp16/docs/working/rev/WG548-8_ENG_REV_2_.pdf)

- fournir un soutien au SPA/RAC dans la mise en œuvre de la stratégie et dans son examen et sa mise à jour (par exemple, en définissant les actions nécessaires pour atteindre les différents objectifs) ;
- fournir des recommandations et des conseils sur les questions liées à la conservation du phoque moine ;
- soutenir le SPA/RAC dans la création et le maintien d'un forum pour les praticiens de la conservation du phoque moine, où l'information et l'expérience pertinentes sont partagées, les échanges sont facilités, les défis sont discutés, les initiatives de coopération sont renforcées, la transparence et l'ouverture des procédures sont sauvegardées.

19. Le CCPM est composé d'un petit nombre d'experts, qui devraient inclure non seulement des spécialistes du phoque moine, mais également des profils professionnels tels que: des écologistes spécialistes de la conservation marine, des vétérinaires marins, des experts de la pêche, des praticiens de la pêche, des socio-économistes, des praticiens des AMP, ainsi que des représentants des organisations régionales intergouvernementales concernées.

20. Le fonctionnement du CCPM est soutenu par le SPA/RAC et peut bénéficier de l'aide des structures concernées au sein de l'UICN, de la CGPM et d'autres organisations internationales.

21. **Objectif Cible 1.1.1.1.** Mise en place du CCPM d'ici 2026. Le comité consultatif se réunit au moins une fois par an pour examiner le statut des phoques moine en Méditerranée et pour soutenir la mise en œuvre des actions prévues dans la stratégie.

22. **Objectif Cible 1.1.1.2.** Première réunion du CCPM en novembre 2026. Les experts du CCPM éliront parmi eux un président qui pourra être réélu chaque année. Le SPA/RAC assurera le secrétariat et désignera un représentant et un coordinateur qui assurera le suivi de l'organisation et des travaux du comité.

23. **Objectif Cible 1.1.1.3.** Les activités du CCPM sont harmonisées, le cas échéant, avec les prescriptions de la Directive Habitats de l'UE, et avec les efforts du PNUE-PAM dans le cadre du processus de l'Approche Écosystémique pour l'obtention d'un Bon Etat Environnemental en Méditerranée, c'est-à-dire, atteindre l'objectif écologique EO1 « Biodiversité » et les objectifs opérationnels 1.1 (« La distribution des espèces est maintenue »), 1.2 (« La taille de la population des espèces sélectionnées est maintenue »), 1.3 (« La condition de la population des espèces sélectionnées est maintenue »), 1.4 (« Les habitats côtiers et marins clés ne sont pas perdus »), en ce qui concerne les phoques moines.

24. **Objectif Cible 1.1.1.4.** Les États membres établissent un programme national pluriannuel qui s'inspire de leur plan d'action national (le cas échéant), du plan d'action et des objectifs de la stratégie, qui intègre le suivi, le renforcement des capacités et les mesures de conservation dans les programmes nationaux existants pertinents impliquant le suivi de la biodiversité marine et des mesures de protection spatiale qui ont été formulées pour la mise en œuvre de la politique nationale et internationale (c'est-à-dire le suivi conformément aux programmes régionaux de l'EcAp/IMAP et à la directive Habitats et MSFD pour les États membres de l'Union européenne, le développement du réseau d'AMP et l'établissement de Natura 2000 marin pour les pays méditerranéens de la UE). Le CCPM examine les programmes pluriannuels et fait rapport au SPA/RAC, en recommandant d'en améliorer le contenu afin d'harmoniser les efforts de conservation au niveau régional avec des objectifs communs et des efforts comparables. Le CCPM apportera son soutien aux SPA/RAC afin que les programmes pluriannuels nationaux soient définis d'ici le début de l'année 2027.

25. **Objectif 1.1.4.** Les parties contractantes à la convention de Barcelone veillent à ce que les activités recommandées par le CCPM soient prises en compte.

26. **Objectif Cible 1.1.4.1.** Les parties contractantes à la convention de Barcelone adoptent des résolutions à l'appui des recommandations spécifiques du CCPM concernant la mise en œuvre de la présente stratégie.

**Objectif Cible 1.2.** Sur la base de cette stratégie, le CCPM apporte son soutien aux SPA/RAC dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions de conservation spécifiques ayant une portée régionale.

27. **Objectif 1.2.1.** La première tâche du CCPM est d'aider le SPA/RAC à superviser la réalisation des objectifs 2, 3 et 4.

28. **Objectif 1.2.2.** Des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation sont planifiées par le CCPM et promues dans les États de l'aire de répartition du phoque moine par le SPA/RAC afin que la protection et la récupération du phoque moine soient effectivement adoptées au niveau national. Ces activités comprendront la préparation d'un site web dédié (y compris des liens vers les pages web existantes pertinentes) et la publication régulière d'un bulletin d'information sur le phoque moine largement diffusé dans un nombre adéquat de langues différentes.

29. **Objectif Cible 1.2.2.1.** Renforcement des capacités : les principaux groupes d'acteurs de la conservation du phoque moine sont identifiés par le CCPM, en faisant le point sur les cadres nationaux relatifs aux secteurs pertinents, adaptés à chaque État de l'aire de répartition du phoque moine (la première priorité étant accordée aux « pays du groupe A » et la seconde aux « pays du groupe B »), et des cours de formation sont préparés et planifiés (voir Objectif Cible 2.2.). De préférence, les événements de formation seront développés *in situ* sur des sites sélectionnés ayant une importance particulière pour la conservation du phoque moine, en collaboration avec les groupes locaux, et seront suivis d'un « service de conseil » constant ou d'un processus d'accompagnement pour s'assurer que l'effort est pleinement et durablement bénéfique.

30. **Objectif Cible 1.2.2.2.** Afin de faciliter la collaboration et la communication entre les experts de la conservation du phoque moine dans toute la région, le CCPM apporte son soutien aux SPA/RAC pour l'organisation d'ateliers périodiques sur les meilleures pratiques en matière de techniques de surveillance et de conservation du phoque moine, en profitant de préférence d'autres réunions organisées périodiquement (par exemple, les congrès de la CIESM, les réunions annuelles de l'ECS). Les comptes rendus sont édités et largement diffusés (par exemple, par pdf sur Internet) dans des formats qui serviront de « lignes directrices sur les meilleures pratiques ».

31. **Objectif Cible 1.2.2.3.** En consultation avec le CCPM, des actions de sensibilisation sont promues par le SPA/RAC, avec une première priorité accordée aux « pays du groupe A » et une deuxième priorité accordée aux « pays du groupe B », en coopération avec des groupes locaux, ciblant des parties prenantes présentant un intérêt particulier, telles que les pêcheurs et les communautés côtières locales.

32. **Objectif Cible 1.2.2.4.** Idéalement, un bulletin d'information électronique sur le phoque moine devrait être publié chaque année par le SPA/RAC, sur la base des recommandations du CCPM, et être rendu librement accessible en ligne (par exemple, en reprenant le *Monachus Guardian*), à partir de 2026.

33. **Objectif 1.2.3.** Le suivi de la distribution et de l'abondance des phoques moine, ainsi que les progrès des connaissances importantes pour la conservation des phoques moine, sont encouragés et soutenus par le SPA/RAC par le biais de formations, d'ateliers et de la facilitation des programmes de recherche et de suivi. Le processus de surveillance coïncide avec les exigences de surveillance similaires dans le cadre du processus de l'approche écosystémique- IMAP du PNUE-PAM, et (le cas échéant) avec la directive-cadre sur la stratégie marine et la directive sur les habitats de l'UE.

34. **Objectif Cible 1.2.3.1.** Le CCPM soutient le SPA/RAC dans l'achèvement des inventaires des sites de reproduction des phoques moine dans les pays du groupe A d'ici 2030.
35. **Objectif Cible 1.2.3.2.** Le CCPM soutient l'ASP/CAR dans le suivi annuel des paramètres de la population de phoques moine (par exemple, l'abondance de la population, les tendances, la naissance des petits) dans les sites de reproduction des « pays du groupe A », à partir de 2026.
36. **Objectif Cible 1.2.3.3.** Le CCPM soutient le SPA/RAC dans le suivi des paramètres du phoque moine (par exemple la distribution de l'espèce, l'abondance de la population, les niveaux et les causes de mortalité) dans les zones des « pays du groupe B » avec des observations récurrentes, la disponibilité de l'habitat et les mesures de protection spatiale pour l'espèce.
37. **Objectif Cible 1.2.3.4.** Le CCPM soutient le SPA/RAC dans la mise en place de bases de données communes (par exemple, des catalogues d'identification photographique). Une initiative allant dans le même sens est envisagée au moment de la rédaction de ce projet par la *Monk Seal Alliance (MSA)*<sup>14</sup>. Le renforcement de la coopération transfrontalière et des mécanismes de partage de données entre les pays méditerranéens permettrait d'améliorer le suivi des mouvements des phoques moines et les mesures de protection de l'habitat.
38. **Objectif 1.2.4.** Le CCPM apportera son soutien au SPA/RAC en facilitant la définition d'un protocole régional pour les centres et programmes de sauvetage et de réhabilitation, et fournira un soutien et des conseils, le cas échéant, à ces centres et programmes soutenus par les différents États de l'aire de répartition.
39. **Objectif Cible 1.2.4.1.** Protocole régional pour les centres et programmes de sauvetage et de réhabilitation défini par le CCPM d'ici 2026, faisant le point sur les initiatives fructueuses développées au cours des 30 dernières années<sup>15</sup>.
40. **Objectif 1.2.5.** Le CCPM soutient le SPA/RAC dans l'élaboration de plans d'urgence pour faire face à des événements désastreux (par exemple, des épizooties mortelles ou des déversements massifs de pétrole affectant l'habitat du phoque moine) ainsi qu'à des situations d'urgence résultant de changements environnementaux catastrophiques. Idéalement, ces initiatives devraient être menées en collaboration avec les organismes équivalents responsables de la conservation des phoques moines de Méditerranée dans l'Atlantique, de la conservation des cétacés en Méditerranée (notamment dans le cadre de l'ACCOBAMS) et avec les institutions pertinentes du « système de Barcelone » (comme le REMPEC). Le plan d'urgence inclura également la collecte et le stockage sécurisé du germoplasme du phoque moine de Méditerranée, afin de permettre, si nécessaire, une reconstitution future de l'espèce.

---

<sup>14</sup> <https://www.monksealalliance.org/> La MSA a été créée en 2019 par cinq membres fondateurs expérimentés dans le financement de projets de conservation du phoque moine en Méditerranée : la Fondation Prince Albert II de Monaco, la Fondation MAVVA, la Fondation Segré, la Fondation Sancta Devota et la Fondation Thalassa.

<sup>15</sup> Le programme de réhabilitation du phoque moine en Grèce (en cours depuis plus de trois décennies) constitue un choix évident pour contribuer à la formation des gestionnaires provenant d'autres pays du Groupe A. Les protocoles de sauvetage et de réhabilitation ont été officiellement adoptés par l'État grec. Actuellement, le programme grec de réhabilitation du phoque moine apporte son soutien à la République de Chypre dans la mise en place d'une structure de réhabilitation pour cette espèce

41. **Objectif Cible 1.2.5.1.** Plan d'urgence coordonné par le SPA/RAC avec le soutien du CCPM en 2027, et adopté par la CdP de la Convention de Barcelone qui suivra.

*(Note sur le CCPM : une fois que le CCPM est établi, qu'une première réunion du CCSM a lieu et que le président est élu, une période d'essai de deux ans pourrait être envisagée pour le CCSM afin d'évaluer son efficacité réelle.)*

## **Objectif 2. Pays du “Groupe A”**

42. Les noyaux de reproduction des phoques moines situés dans les sites des pays du « groupe A » bénéficient d'une protection efficace contre les massacres, qu'ils soient délibérés ou accidentels, ainsi que contre la dégradation de l'habitat et les perturbations humaines. Cette protection favorise l'augmentation des populations locales et permet aux phoques de se disperser vers les zones environnantes pour les recoloniser.

**Objectif Cible 2.1.** Maintenir et assurer la présence du phoque moine dans les pays du groupe A en accordant une attention particulière aux sites suivants : a) Zakynthos, Céphalonie, Ithaque et l'archipel de la mer Ionienne intérieure (Meganisi, Arkoudi, Atokos, Kalamos, Kastos, Vromonas et les îlots et mers environnants) ; b) Nord-ouest de l'Eubée ; c) Nord des Sporades ; d) Nord des Cyclades (y compris le site Natura 2000 de l'île de Gyaros et sa zone marine de 3 milles) ; e) Karpathos du Nord - Saria et les îlots d'Astakida ; f) Kimolos et Polyagos ; g) côtes turques ; h) Chypre. Les noyaux de reproduction dans les sites énumérés ci-dessus sont efficacement protégés contre les massacres délibérés et accidentels, la dégradation de l'habitat et les perturbations humaines, de sorte que le nombre de phoques dans ces sites augmente et que les jeunes phoques puissent se disperser et recoloniser les zones environnantes

(Considérant qu'en Grèce et en Turquie l'habitat marin du phoque moine comprend presque tout le littoral du pays jusqu'à une profondeur de 200 m, et qu'une grande partie est incluse dans les zones importantes pour les mammifères marins (IMMA) identifiées par le groupe de travail de l'UICN sur les zones protégées<sup>16</sup> pour les mammifères marins, la priorité devrait être accordée aux endroits énumérés ci-dessus, mais les actions de conservation ne devraient pas se limiter exclusivement à eux. Dans le cas de la Grèce, le Plan d'action national pour le phoque moine de Méditerranée en Grèce, officiellement adopté par le gouvernement grec en septembre 2024 - Gazette officielle 5100/B/10-09-2024<sup>17</sup> - devrait fournir des orientations sur les futures mesures de conservation car il présente les informations les plus récentes et les plus fiables sur l'espèce à l'échelle nationale.

43. **Objective 2.1.1.** La législation actuelle interdisant le transport d'armes à feu et d'explosifs à bord des navires de pêche en Grèce, en Turquie et à Chypre est appliquée, en accordant une attention particulière aux sites énumérés dans l'objectif 2.1. Mise en place de programmes de surveillance et d'atténuation des interactions négatives entre les phoques et les pêcheries.

44. **Objectif Cible 2.1.1.1.** Le respect des lois existantes concernant les armes à feu et les explosifs à bord des navires de pêche en Grèce, en Turquie et à Chypre est systématiquement appliqué partout, avec une mise en œuvre immédiate et urgente. Des statistiques appropriées sur les infractions sont tenues et rendues publiques. Les infractions sont poursuivies et assorties de sanctions adaptées à la destruction d'une espèce hautement menacée. Application des réglementations en matière de pêche et éradication des pratiques de pêche illégales.

<sup>16</sup> Voir : <https://www.marinemammalhabitat.org/imma-atlas/>

<sup>17</sup> <https://search.et.gr/el/fek/?fekId=770812>

45. **Objectif 2.1.2.** Les sites énumérés dans l'objectif 2.1, ainsi que d'autres sites tout aussi importants qui pourraient être découverts à l'avenir, sont délimités géographiquement et protégés/gérés légalement. Le réseau d'AMP qui en résulte doit être écologiquement cohérent et géré efficacement pour garantir un état de conservation favorable.

46. **Objectif Cible 2.1.2.1.** Un réseau d'AMP englobant l'habitat du phoque moine le plus important de la région est officiellement établie dans les îles grecques de la mer Ionienne d'ici à 2030. Toutes les zones du réseau NATURA 2000 en Grèce, désignées comme étant d'une importance exceptionnelle pour la reproduction de l'espèce, devraient bénéficier de la protection institutionnelle nécessaire afin de minimiser les perturbations liées aux activités humaines sur les sites de reproduction. Un exemple pertinent est l'îlot de Formicula, dans l'archipel de la mer intérieure de la Grèce ionienne<sup>18</sup> où une décision ministérielle en date du 31 décembre 2024<sup>19</sup> a établi un règlement visant à renforcer la protection stricte autour de Formicula<sup>20</sup>.

47. **Objectif Cible 2.1.2.2.** Mise en œuvre et application de lignes directrices spécifiques<sup>21</sup> en matière d'interaction afin de prévenir tout effet négatif du « tourisme du phoque moine » récemment développé dans les îlots de Lichadonisia au large de l'extrémité nord-ouest de l'île d'Evia.

48. **Objectif Cible 2.1.2.3.** Assurer la continuité et l'efficacité future d'un système de patrouille du parc marin national d'Alonissos et des Sporades du Nord<sup>22</sup>

49. **Objectif Cible 2.1.2.4.** L'actuel site Natura 2000 autour de l'île de Gyros est officiellement établi. Le statut législatif de l'AMP doit être finalisé par la publication d'un décret présidentiel définitif d'ici 2026 et d'un plan de gestion scientifique régulièrement mis à jour.

50. **Objectif Cible 2.1.2.5.** Une AMP pour les phoques moines est officiellement établie à Karpathos - Saria d'ici 2026<sup>23</sup>.

51. **Objectif Cible 2.1.2.6.** Une AMP pour les phoques moines est officiellement établie à Kimolos - Polyaios d'ici 2026.

52. **Objectif Cible 2.1.2.7.** Des AMPs dédiées au phoque moine sont officiellement établies le long des côtes égéennes et méditerranéennes de la Turquie d'ici 2030, dans le but de protéger l'habitat essentiel de l'espèce, identifié et cartographié par le Comité national turc pour le phoque moine. La continuité des deux projets en cours sur le phoque moine est maintenue : a) dans la province de Muğla, en partenariat avec le MSA et le ministère de l'Agriculture, et b) dans le cadre des initiatives de sylviculture et des plans pilotes de zonage et de gestion côtière à Fethiye et Babadağ, soutenus par le PNUD GEF-SGP. Des initiatives comparables devraient être élaborées pour d'autres sites clés de l'espèce.

---

<sup>18</sup> [https://natura2000.eea.europa.eu/?sitecode=GR2220003&views=Sites\\_View](https://natura2000.eea.europa.eu/?sitecode=GR2220003&views=Sites_View)

<sup>19</sup> Lien vers la décision ΥΠΕΝ/ΔΔΦΠΒ/123711/3066 du 31/12/2024 publiée dans la Gazette nationale hellénique, avec des cartes <https://tinyurl.com/mb5a9kx9>

<sup>20</sup> Les mesures visant à atténuer les perturbations touristiques affectant les phoques moines comprennent la délimitation d'une zone d'interdiction d'accès de 200 mètres de large le long de la côte de l'îlot, à l'exception d'un couloir permettant l'accès de visites organisées à un seul point d'amarrage aménagé à cet effet. Le fait que la pêche ne soit pas exclue de cette zone d'interdiction crée une faille susceptible de permettre un accès indiscriminé, compromettant ainsi l'efficacité de la mesure. Il appartient désormais aux organisations ayant activement participé à ce processus, en collaboration avec les agences gouvernementales concernées, les communautés locales et les parties prenantes, de concrétiser ce plan.

<sup>21</sup> <https://ioniandolphinproject.org/mediterranean-monk-seals/monk-seal-watching-guidelines/>

<sup>22</sup> The Management Unit of Sporades National Park operates under the Natural Environment and Climate Change Agency (NECCA), Protected Areas Management Directorate (Sector A), based in Alonissos.

<sup>23</sup> La Grèce a déjà mis en place le comité de gestion de la zone protégée de Karpathos en 2007, mais l'AMP n'a pas encore été légalement déclarée.

53. **Objectif Cible 2.1.2.8.** Des AMPs pour les phoques moine sont formellement établies à Chypre et dans toute autre zone où un habitat adéquat pour les phoques moine a été identifié et établi<sup>24</sup>.

54. **Objectif 2.1.3.** Les zones situées dans les endroits énumérés dans la cible 2.1 sont efficacement protégées grâce à a) des mesures de gestion appropriées et b) l'implication des communautés locales, qui garantiront toutes deux le bon état de conservation des phoques moines qui s'y trouvent. Un cadre de gestion est en place et mis en œuvre, définissant les mesures spatiales, temporelles et spécifiques nécessaires dans les habitats critiques de l'espèce (par exemple, la réglementation de l'accès aux grottes), offrant ainsi une protection efficace aux sites d'échouerie et de reproduction.

55. **Objectif Cible 2.1.3.1.** Jusqu'à ce qu'une protection formelle des zones énumérées dans l'objectif 2.1 soit établie et appliquée, des patrouilles des sites d'échouerie et de reproduction les plus importants et des grottes sont organisées au moins pendant l'été et la saison de reproduction. Les patrouilles peuvent être effectuées par des bénévoles bien formés et éventuellement locaux, qui pourraient également mener des actions de sensibilisation sur place et solliciter l'intervention des forces de l'ordre en cas de besoin. Étant donné que cela pourrait s'avérer contre-productif s'il n'est pas correctement mis en œuvre, une telle action ne devrait avoir lieu que sous la supervision d'experts (par exemple, le CCPM). En Grèce, l'organisme de gestion compétent est le NECCA, qui devrait coordonner tout dispositif de patrouille ou de surveillance impliquant des bénévoles, tout en veillant avec la plus grande prudence à éviter toute fuite d'informations sensibles (telles que la localisation des grottes de mise bas) vers le grand public, afin de ne pas provoquer involontairement une augmentation des perturbations.

56. **Objectif Cible 2.1.3.2.** Toutes les AMP de phoques moines établies dans le cadre de l'objectif 2.1.2, ainsi que celles déjà créées (par exemple, le parc national marin d'Alonissos - Sporades du Nord), sont dotées d'un comité de gestion opérationnel et d'un plan de gestion adaptatif, basé sur l'écosystème et entièrement mis en œuvre d'ici à 2030.

57. **Objectif Cible 2.1.3.3.** La gestion des AMPs de phoques moines établies dans le cadre de l'objectif 2.1.2 est menée de manière participative, avec la pleine participation des parties prenantes concernées, selon ce qui est jugé nécessaire au cas par cas (par exemple, les pêcheurs artisanaux, les opérateurs touristiques, les gestionnaires et les responsables politiques). Toutes les propositions et décisions visant à établir ou à modifier les mesures de conservation et de protection doivent être fondées sur des données et des preuves scientifiques solides et incontestables. Les éléments de l'approche participative comprendront des campagnes de sensibilisation ainsi que l'expérimentation/l'adoption de mécanismes innovants pour traiter les coûts d'opportunité, l'atténuation des dommages et la génération d'autres sources de revenus (par exemple, l'écotourisme).

**Objectif Cible 2.2.** La mise en œuvre de l'objectif 2.1 est facilitée par des activités appropriées de renforcement des capacités.

---

<sup>24</sup> À Chypre, quatre aires marines protégées (AMP) ont été établies par arrêtés ministériels (en vertu de la législation et de la réglementation sur la pêche) pour la protection du phoque moine de Méditerranée et de ses habitats : l'AMP de Halavro, l'AMP d'Agios Georgios Alamanou, les grottes marines d' Ayia Napa et les grottes marines de Peyia.  
[https://www.moa.gov.cy/moa/dfmr/dfmr.nsf/0/0021828B42D07413C2258B64002DE442/\\$file/Report%20MONACHUS%202020-2023%20-%20eng.pdf](https://www.moa.gov.cy/moa/dfmr/dfmr.nsf/0/0021828B42D07413C2258B64002DE442/$file/Report%20MONACHUS%202020-2023%20-%20eng.pdf)

58. **Objectif 2.2.1.** Des sessions de formation sont organisées dans des zones pertinentes pour les sites énumérés dans l'Objectif Cible 2.1, avec le soutien du CCPM (voir Objectif Cible 1.2.2.1). La formation se concentrera, au moins dans un premier temps, sur l'atténuation des principales menaces pesant sur les phoques moine (abattage délibéré, dégradation de l'habitat et enchevêtrements accidentels), et ciblera les parties prenantes identifiées par le CCPM (par exemple, les pêcheurs, les opérateurs touristiques, les agents chargés de l'application de la loi, les juges). La formation sera élaborée en collaboration avec les groupes locaux et sera suivie d'un « service de conseil » constant ou d'un processus d'accompagnement afin de s'assurer que l'on tire pleinement parti de l'effort fourni. Les leçons tirées des initiatives de renforcement des capacités précédemment mises en œuvre seront appliquées. Les contacts de suivi du CCPM avec les participants aux activités de renforcement des capacités seront programmés afin d'assurer un soutien et une orientation après la formation.

### **Objectif 3. Pays du « groupe B ».**

59. La présence du phoque moine dans les sites où il est occasionnellement observé aujourd'hui dans les pays du « groupe B » est établie de manière permanente et la reproduction reprend dans les zones caractérisées par un habitat côtier suffisant et approprié. Les pays du « groupe B » sont reclassés dans le « groupe A ».

60. La présence du phoque moine dans les pays du « groupe B » doit être vérifiée à l'aide de méthodes appropriées afin de définir l'utilisation réelle des mers côtières par l'espèce et d'identifier les zones dans lesquelles des actions prioritaires de surveillance, de sensibilisation et de protection doivent être menées. Les zones prioritaires d'utilisation seront identifiées grâce à des campagnes de collecte d'observations, à des études de l'habitat dans les zones où les observations sont les plus fréquentes et où l'habitat côtier est le plus intact (ce qui implique une analyse des caractéristiques de l'habitat côtier et de leur distribution dans chaque pays), suivies d'une surveillance *in situ* pour évaluer le degré éventuel d'utilisation de l'habitat par les phoques moine. Les zones côtières dont l'utilisation répétée est confirmée doivent être évaluées en termes de pressions et de risques.

61. Dans les zones où l'importance de l'espèce a été bien établie au cours des dernières années, même si des actions de surveillance et de protection sont déjà en place, ces actions doivent être poursuivies à long terme<sup>25</sup>.

62. Les activités de sensibilisation à mener dans chaque site dépendront du type d'utilisation des côtes par les espèces, de l'importance des pressions qui s'exercent sur chaque site et des risques encourus. Des mesures de protection de l'espace sont établies et des actions de gestion spécifiques au site sont mises en œuvre pour réduire les pressions sur la base des résultats de la surveillance et de l'analyse des risques.

**Objectif Cible 3.1.** La présence du phoque moine en Albanie, et plus particulièrement dans le sud du pays (entre la zone frontalière avec la Grèce et le nord jusqu'à la baie de Vlorë), est désormais établie de manière permanente, et la reproduction du phoque moine y a repris.

63. **Objectif 3.1.1.** Un dispositif de signalement visant à détecter la présence du phoque moine et à alerter les autorités continue d'être mis en œuvre le long de la zone côtière albanaise, et des actions de sensibilisation sont menées.

64. **Objectif 3.1.2.** L'habitat du phoque moine le long des côtes albanaises est entièrement cartographié et les populations font l'objet d'un suivi régulier, avec une attention particulière portée au sud de l'Albanie (entre la zone frontalière avec la Grèce et, au nord, la baie de Vlorë).

---

<sup>25</sup> Le projet *Eastern Adriatic Monk Seal Project*, financé par la Monk Seal Alliance (MSA) et mis en œuvre grâce à des actions ciblées et à des partenaires engagés en Albanie, en Croatie et au Monténégro, revêt une importance particulière pour l'atteinte des objectifs 3.1, 3.2 et 4.3 : <https://www.monksealalliance.org/en/projets/eastern-adriatic-monk-seal-project-phase-ii-00557>

65. **Objectif Cible 3.1.2.1.** Des technologies de surveillance non invasives et scientifiquement rigoureuses, conformément aux recommandations du Comité scientifique consultatif pour le phoque moine (CCPM), sont appliquées aux grottes situées dans des zones appropriées.

66. **Objectif Cible 3.1.2.2.** Un programme destiné à la communauté locale et aux visiteurs, visant à accroître la sensibilisation et à promouvoir les mesures de protection de l'espèce, est maintenu et renforcé.

**Objectif Cible 3.2.** La présence du phoque moine au Monténégro est établie de façon permanente.

67. **Objectif 3.2.1.** Un programme de signalement visant à détecter la présence occasionnelle de phoques moines et à alerter les autorités est mis en œuvre le long de la zone côtière du Monténégro.

68. **Objectif 3.2.2.** Afin de tirer parti des études d'évaluation des habitats côtiers menées ces dernières années (Mačić *et al.*, 2019), et d'en assurer la continuité tout en élargissant, si nécessaire, les programmes en cours de surveillance à long terme des grottes au Monténégro.

**Objectif Cible 3.3.** La présence du phoque moine en Italie, dans les zones où les observations sont récurrentes, où l'habitat est disponible et où les colonies de reproduction sont proches, est établie de manière permanente et la reproduction du phoque moine reprend.

69. **Objectif 3.3.1.** Un système de signalement permettant de détecter la présence occasionnelle de phoques moines et d'alerter les autorités est renforcé le long des zones côtières caractérisées par des observations récurrentes et un habitat côtier historiquement utilisé par l'espèce.

70. **Objectif 3.3.2.** La surveillance de la distribution, de l'abondance et du comportement des phoques moines (y compris la mise-bas éventuelle) se poursuit dans les îles Égadi.

71. **Objectif Cible 3.3.2.1.** Les technologies de surveillance non invasives et scientifiquement fondées, appliquées aux grottes situées dans des endroits appropriés au sein de l'AMP des îles Egadi, sont poursuivies et améliorées.

72. **Objectif Cible 3.3.2.2.** Un programme destiné à la communauté locale et aux visiteurs, visant à accroître la sensibilisation et à encourager les mesures de protection des espèces, est poursuivi et renforcé.

73. **Objectif 3.3.3.** Un suivi régulier de la présence du phoque moine et des actions de sensibilisation sont menées dans les zones contenant historiquement l'habitat du phoque moine et caractérisées par des observations récurrentes en Sardaigne.

74. **Objectif 3.3.4.** Une surveillance régulière de la présence du phoque moine et des actions de sensibilisation sont menées dans les zones contenant historiquement un habitat pour le phoque moine dans l'archipel toscan.

75. **Objectif 3.3.5.** Un suivi régulier de la présence du phoque moine et des actions de sensibilisation sont menés dans les zones contenant historiquement un habitat pour le phoque moine et des observations récentes et récurrentes dans les îles mineures du détroit de Sicile (Pantelleria, îles Pelagie).

76. **Objectif 3.3.6.** Un suivi régulier de la présence du phoque moine est effectué dans le Salento (Pouilles) dans les zones côtières contenant un habitat historique du phoque moine et caractérisées par des observations récurrentes.

**Objectif Cible 3.4.** La présence du phoque moine au Liban est établie de façon permanente.

77. **Objectif 3.4.1.** Un système de signalement permettant de détecter la présence occasionnelle de phoques moines et d'alerter les autorités est mis en œuvre le long de la zone côtière libanaise ; des actions de sensibilisation sont menées dans les zones concernées.

78. **Objectif 3.4.2.** Une étude d'évaluation de l'habitat côtier est menée dans les zones caractérisées par des observations récentes et récurrentes de phoques moines et un programme de surveillance à long terme des grottes est lancé dans le nord du Liban ; des mesures de conservation sont mises en œuvre dans la réserve naturelle des îles Palmiers d'ici à 2026<sup>26</sup>.

**Objectif Cible 3.5.** La présence du phoque moine en Israël est établie de façon permanente.<sup>27</sup>

79. **Objectif 3.5.1.** Un système de signalement permettant de détecter la présence occasionnelle de phoques moines et d'alerter les autorités est renforcé le long de la zone côtière israélienne, et des actions de sensibilisation sont menées dans les zones caractérisées par des observations récentes ou par l'adéquation de l'habitat côtier.

80. **Objectif 3.5.2.** Une étude d'évaluation de l'habitat côtier est menée et un programme de surveillance à long terme des grottes est mis en œuvre dans le nord d'Israël.

**Objectif Cible 3.6.** La présence du phoque moine en Syrie est établie de façon permanente.

81. **Objectif 3.6.1.** Un système de signalement permettant de détecter la présence occasionnelle de phoques moines et d'alerter les autorités est mis en œuvre le long de la zone côtière syrienne, et des actions de sensibilisation sont menées dans les zones caractérisées par des observations récentes ou par l'adéquation de l'habitat côtier.

82. **Objectif 3.6.2.** Une étude d'évaluation de l'habitat côtier est menée et un programme de surveillance à long terme des grottes est mis en œuvre en Syrie.

**Objectif Cible 3.7.** La mise en œuvre des objectifs 3.1 à 3.6 est possible grâce à des activités appropriées de renforcement des capacités et à la coopération sous-régionale.

---

<sup>26</sup> Le projet de recolonisation du phoque moine au Liban, soutenu par la MSA et dirigé par IndyACT, met en place un cadre favorable à la réalisation de l'objectif cible 3.4. <https://www.monksealalliance.org/en/projets/recolonization-of-the-monk-seal-in-lebanon-00563>

<sup>27</sup> Le projet Préparer le terrain pour le retour du phoque moine sur la côte israélienne, soutenu par la MSA et dirigé par Delphis, devrait grandement faciliter la réalisation de l'objectif 3.5. <https://www.monksealalliance.org/en/projets/preparing-the-ground-for-the-monk-seal-s-return-to-the-israeli-coast-00565>

83. **Objectif 3.7.1.** Renforcement des capacités. Des sessions de formation sont organisées dans des domaines pertinents pour les sites énumérés dans les cibles 3.1 - 3.6, avec le soutien du MSAC (voir la cible 1.2.2.1). La formation se concentrera, au moins dans un premier temps, sur les groupes nationaux/locaux travaillant à l'élaboration de programmes de surveillance et de sensibilisation visant à atténuer les principales menaces pesant sur les phoques moines (abattage délibéré, dégradation de l'habitat et enchevêtrements accidentels). Les activités de renforcement des capacités peuvent également cibler les parties prenantes identifiées par les groupes nationaux/locaux avec le soutien du CCPM (par exemple, les pêcheurs, les opérateurs touristiques, les agents chargés de l'application de la législation, les juges). La formation sera développée en collaboration avec les groupes locaux et sera suivie d'un « service de conseil » constant ou d'un processus d'accompagnement afin de s'assurer que l'on tire pleinement parti de l'effort.

84. **Objectif 3.7.2.** La coordination des résultats des observations et de la surveillance des grottes effectuée dans le cadre des objectifs 3.1 - 3.6 ci-dessus est discutée au niveau sous-régional afin de mieux évaluer l'état de la population dans les pays du « groupe B » dans un contexte géographique qui dépasse les frontières nationales, et d'identifier les zones prioritaires dans lesquelles des mesures de protection de l'espace sont nécessaires.

85. **Objectif 3.7.3.** Le renforcement des capacités des gestionnaires d'AMP agissant dans les zones de distribution du phoque moine identifiées par la mise en œuvre des objectifs 3.1 - 3.6 est effectué afin de discuter de l'amélioration de la gestion et des mesures d'atténuation à introduire dans les AMP existantes.

86. **Objectif 3.7.4.** La mise en œuvre des objectifs 3.1-3.6 se fait, dans la mesure du possible, par le développement de cadres de collaboration internationale, visant à garantir le partage de l'expertise et des résultats du suivi entre pays voisins dans le but d'évaluer l'état sous-régional et d'atteindre les objectifs de conservation. Ce dernier point revêt une importance particulière pour les pays disposant d'un habitat côtier limité et approprié, avec des observations récurrentes, et qui sont voisins de pays abritant des colonies de reproduction ou d'autres pays où des observations ont été effectuées et où l'habitat est étendu et adapté. Cela peut impliquer des initiatives de collaboration croisée impliquant un mélange de pays des groupes A, B et C (c'est-à-dire Türkiye- Israël-Chypre ; Syrie-Liban ; Libye-Égypte ; Grèce-Albanie-Italie-Monténégro-Croatie, Italie-Tunisie-Algérie-Maroc).

#### **Objectif 4. Pays du « Groupe C »**

87. La présence du phoque moine est à nouveau signalée de manière répétée dans l'habitat historique de l'espèce dans les pays du « Groupe C », et ces pays du « Groupe C » sont reclassés dans le « Groupe B ». Une fois que tous les pays du « groupe C » auront été reclassés, le groupe C sera supprimé.

**Objectif Cible 4.1.** La présence du phoque moine est à nouveau signalée de manière répétée dans l'habitat historique de l'espèce dans les pays du « Groupe C », et ces pays du « Groupe C » sont reclassés dans le « Groupe B ». Une fois que tous les pays du « groupe C » auront été reclassés, le groupe C sera supprimé.

88. **Objectif 4.1.1.** Un programme de signalement visant à détecter la présence de phoques moine par le biais d'observations et à alerter les autorités est mis en œuvre le long des côtes méditerranéennes du Maghreb et des îles annexées caractérisées par une présence historique de phoques moine et des observations récentes. Il s'agit de zones telles que le nord de la Tunisie, l'Algérie, le Maroc et les îles Chafarinas (Espagne) ; des actions de sensibilisation sont menées dans les zones concernées.

89. **Objectif 4.1.2.** Des activités de surveillance à long terme des grottes sont lancées dans l'habitat côtier identifié comme approprié dans le parc national d'Al Hoceima<sup>28</sup> et au Cap Trois Fourches afin d'évaluer la présence du phoque moine dans la zone côtière méditerranéenne marocaine.

90. **Objectif 4.1.3.** Des activités de surveillance à long terme des grottes sont lancées dans l'habitat côtier identifié comme approprié dans les îles Chafarinas afin d'évaluer la présence des phoques moines dans la zone.

91. **Objectif 4.1.4.** Des activités de surveillance des grottes à long terme sont lancées dans l'habitat côtier identifié comme approprié dans les études précédentes menées dans des sites algériens sélectionnés afin d'évaluer la présence des phoques moines dans la région.

92. **Objectif 4.1.5.** Des activités de surveillance à long terme des grottes sont lancées dans l'habitat côtier identifié comme approprié dans l'archipel de la Galite<sup>29</sup> (nord de la Tunisie) afin d'évaluer la présence du phoque moine dans la zone.

**Objectif Cible 4.2.** La présence du phoque moine dans les îles Baléares, en Espagne, est signalée à plusieurs reprises et établie de manière permanente.

93. **Objectif 4.2.1.** Un système de signalement permettant de détecter la présence occasionnelle de phoques moines et d'alerter les autorités est mis en œuvre ; des actions de sensibilisation sont menées autour des îles Baléares, en Espagne.

**Objectif Cible 4.3.** La présence du phoque moine en Croatie est régulièrement signalée et établie de manière permanente.

94. **Objectif 4.3.1.** Un dispositif de signalement visant à détecter la présence occasionnelle du phoque moine et à alerter les autorités est renforcé le long des zones côtières croates.

95. **Objectif 4.3.2.** Des activités de surveillance à long terme des grottes sont mises en place dans des sites sélectionnés, identifiés comme des habitats appropriés pour le phoque moine sur la base des observations précédentes.

**Objectif Cible 4.4.** La présence du phoque moine en Bosnie-Herzégovine et en Slovénie a été signalée à plusieurs reprises et établie de manière permanente.

96. **Objectif 4.4.1.** Une surveillance régulière de la présence du phoque moine et des actions de sensibilisation sont menées dans l'habitat historique de l'espèce en Bosnie-Herzégovine et en Slovénie.

**Goal Target 4.5.** La présence du phoque moine en Corse est signalée à plusieurs reprises et établie de façon permanente.

---

<sup>28</sup> Projet Med-Monk seal : Améliorer les connaissances et la sensibilisation sur le phoque moine en Méditerranée, soutenu par la MSA et dirigé par le SPA/RAC, met en place un cadre favorable pour atteindre l'objectif 4.1.2.

<sup>29</sup> Projet Med-Monk seal : Améliorer les connaissances et la sensibilisation sur le phoque moine en Méditerranée, soutenu par la MSA et dirigé par le SPA/RAC, établit un cadre favorable pour atteindre l'objectif 4.1.5.

97. **Objectif 4.5.1.** Un suivi régulier de la présence du phoque moine et des actions de sensibilisation sont menés dans l'habitat historique de l'espèce en Corse.

**Objectif Cible 4.6.** La présence du phoque moine est à nouveau signalée en France continentale.

98. **Objectif 4.6.1.** Un suivi régulier de la présence du phoque moine et des actions de sensibilisation sont menés dans l'habitat historique de l'espèce en Corse et en France continentale.

**Objectif Cible 4.7.** La présence du phoque moine en Libye et dans l'ouest de l'Égypte est signalée à plusieurs reprises et établie de façon permanente.

99. **Objectif 4.7.1.** L'écologie et le comportement du phoque moine sont surveillés en Libye<sup>30</sup> (Cyrénaïque) et sur la côte égyptienne voisine<sup>31</sup> (de la frontière avec la Libye, y compris l'AMP de Sallum, jusqu'à Marsa Matrouh).

100. **Objectif Cible 4.7.1.1.** Une étude complète de l'habitat du phoque moine sur la côte orientale de la Libye, à la frontière avec l'Égypte, est réalisée et une surveillance à long terme des grottes est mise en place dans cette zone ainsi que dans les grottes identifiées dans le cadre de projets antérieurs.

101. **Objectif Cible 4.7.1.2.** Des actions de sensibilisation sont menées en Libye, ciblant les résidents et plus particulièrement les pêcheurs, afin d'encourager le respect et la collecte de données sur les observations.

102. **Objectif Cible 4.7.1.3.** Étude approfondie de la présence du phoque moine, réalisée à travers la collecte systématique de données issues des observations et aux actions de sensibilisation organisées en Égypte (de la frontière, y compris l'AMP de Sallum, à Marsa Matrouh) d'ici à 2025.

103. **Objectif Cible 4.7.1.4.** Une étude détaillée de l'habitat du phoque moine dans les zones égyptiennes présentant des observations fréquentes et une côte aux caractéristiques géomorphologiques adaptées est réalisée, accompagnée de la mise en place d'une surveillance à long terme des grottes.

**Objectif Cible 4.8.** La présence du phoque moine est signalée à Malte.

104. **Objectif 4.8.1.** Une surveillance régulière de la présence du phoque moine et des actions de sensibilisation sont menées dans l'habitat historique de l'espèce à Malte.

**Objectif Cible 4.9.** La mise en œuvre des objectifs 4.1 - 4.8 est rendue possible par des activités appropriées de renforcement des capacités et par la coopération sous-régionale.

105. **Objectif 4.9.1.** Renforcement des capacités : des cours de formation sont organisés dans les lieux énumérés dans les objectifs cibles 4.1-4.8, avec le soutien du MSAC (voir l'objectif cible 1.2.2.1).

---

<sup>30</sup> Projet Med-Monk seal : Améliorer les connaissances et la sensibilisation sur le phoque moine en Méditerranée, soutenu par la MSA et dirigé par le SPA/RAC, établit un cadre favorable pour atteindre l'objectif 4.6.1.

<sup>31</sup> Projet Med-Monk seal : Améliorer les connaissances et la sensibilisation sur le phoque moine en Méditerranée, soutenu par la MSA et dirigé par le SPA/RAC, établit un cadre favorable pour atteindre l'objectif 4.6.1.

106. **Objectif 4.9.2.** La mise en œuvre des objectifs 4.1-4.8 se fait, dans la mesure du possible, par le développement de cadres de collaboration internationale, visant à garantir le partage de l'expertise et des résultats de la surveillance entre pays voisins dans le but d'évaluer le statut sous-régional et d'atteindre les objectifs de conservation (voir l'objectif 3.7.4).

### **3. Révision de la stratégie**

107. La période de mise en œuvre proposée pour cette stratégie est de six ans, avec une échéance fixée à 2030. À cette date, un examen approfondi des résultats et des insuffisances de la stratégie devra être réalisé, afin de définir les actions potentielles à envisager au-delà de 2030. Ce calendrier s'aligne également sur les obligations des États membres de l'UE de rendre compte des directives-cadres « Habitats » et « Stratégie pour le milieu marin », facilitant ainsi l'exécution des actions prévues par la stratégie.

108. Une évaluation à mi-parcours des résultats de la mise en œuvre, prévue pour 2028, est également recommandée. Elle permettra de mesurer l'avancement des buts et objectifs dans les délais fixés par la stratégie et, si nécessaire, d'identifier des ajustements mineurs.

#### 4. Références

- Abd Rabou AN, Abd Rabou MA, Abd Rabou OA. 2023. On the arrival of the rare and endangered Mediterranean Monk Seal – Yulia (*Monachus monachus* Hermann, 1779) on the shores of Jaffa, Palestine (May 2023). International Journal of Fauna and Biological Studies 10(3): 19-23. DOI: <https://doi.org/10.22271/23940522.2023.v10.i3a.962>
- Adamantopoulou, S., Karamanlidis, A. A., Dendrinou, P., & Gimenez, O. (2022). Citizen science indicates significant range recovery and defines new conservation priorities for Earth's most endangered pinniped in Greece. Animal Conservation, 26(1), 115–125.
- Anonymous. 2008. Mediterranean News: Spain. Seal returns after 50-year absence. The Monachus Guardian 11(2).
- Anonymous. 2010. Mediterranean News: Lebanon. Seal sightings in Lebanon. The Monachus Guardian 13(2).
- Anonymous. 2012. <http://www.monachus-guardian.org/wordpress/2012/08/23/monk-seal-sighting-in-albania/>
- Alfaghi I.A., Abed A.S., Dendrinou P., Psaradellis M., Karamanlidis A.A. 2013. First confirmed sighting of the Mediterranean monk seal (*Monachus monachus*) in Libya since 1972. Aquatic Mammals 39(1):81-84. DOI 10.1578/AM.39.1.2013.81
- Antolovic J., Antolovic M., Antolovic N., Furlan B., Adamic-Antolovic Lj., Antolovic R., Cok I. 2007. Monk sea (*Monachus monachus*) sightings in the Croatian part of the Adriatic with a special reference to the population of open-sea islands. The Monachus Guardian 10(1).
- Bakiu R., Cakalli M. 2018. New Mediterranean biodiversity records (December 2017). 5.2 Recent sightings of the Mediterranean monk seal (*Monachus monachus*) in the Albanian Ionian Sea. Mediterranean Marine Science 18:542–544.
- Bouderbala M., Bouras D., Bekrattou D., Doukara K., Abdelghani M.F., Boutiba Z. 2007. First recorded instance of a hooded seal (*Cystophora cristata*) in Algeria. The Monachus Guardian 10(1).
- Bundone L., Panou A., Molinaroli E. 2019. On sightings of (vagrant?) monk seals, *Monachus monachus*, in the Mediterranean Basin and their importance for the conservation of the species. Aquatic Conservation, marine and freshwater ecosystems. Online version 20 February 2019 <https://doi.org/10.1002/aqc.3005>
- Bundone L, Hernandez-Milian G, Hysolako N, Bakiu R, Mehillaj T, Lazaj L. 2021. Mediterranean monk seal in Albania: historical presence, sightings and habitat availability. AJNTS (Albanian Journal of Natural and Technical Sciences) 53:89–100
- Bundone L, Hernandez-Milian G, Hysolako N, Bakiu R., Mehillaj T, Lazaj L, Deng H, Lusher A, Pojana G. 2022. First documented uses of caves along the coast of Albania by Mediterranean monk seals (*Monachus monachus*, Hermann 1779): ecological and conservation inferences. Animals 12:2620
- Font A., Mayol J. 2009. Mallorca's lone seal: the 2009 follow-up. The Monachus Guardian 12(2).
- Gomerčić T., Huber D., Đuras Gomerčić M., Gomerčić H. 2011. Presence of the Mediterranean monk seal (*Monachus monachus*) in the Croatian part of the Adriatic Sea. Aquatic Mammals 37(3):243-247. DOI 10.1578/AM.37.3.2011.243
- Güçlüsoy H., Kıyraç C.O., Veryeri N.O., Savas Y. 2004. Status of the Mediterranean monk seal, *Monachus monachus* (Hermann, 1779) in the coastal waters of Turkey. E.U. Journal of Fisheries & Aquatic Sciences 21(3-4):201–210.
- Gucu A.C. 2004. Is the broken link between two isolated colonies in the Northeastern Mediterranean re-establishing? The Monachus Guardian 7(2).
- Gucu A.C., Ok M., Sakinan S. 2009a. A survey of the critically endangered Mediterranean monk seal *Monachus monachus* (Hermann, 1779) along the coast of Northern Cyprus. Israel Journal of Ecology & Evolution 55(1):77-82. DOI: 10.1560/IJEE.55.1.77

- Gucu A.C., Sakinan S., Ok M. 2009b. Occurrence of the critically endangered Mediterranean monk seal, *Monachus monachus* (Hermann, 1779), at Olympos-Beydagları National Park, Turkey. *Zoology in the Middle East* 46:3-8.
- Hamza A., Mo G., Tayeb K. 2003. Results of a preliminary mission carried out in Cyrenaica, Libya, to assess monk seal presence and potential coastal habitat. *The Monachus Guardian* 6(1).
- Ibrahim A., Hussein C., Alshawy F., Ahmad AA. 2024. Distribution and habitats of the Mediterranean Monk Seal (*Monachus monachus*): In the Syrian Coast (Eastern Mediterranean). *Species* 2024; 25: e2s1624 doi: <https://doi.org/10.54905/disssi.v25i75.e2s1624>
- IUCN/SSC. 2008. Strategic planning for species conservation: a handbook. Version 1.0. IUCN Species Survival Commission, Gland, Switzerland. 104 p.
- Jony M., Ibrahim A. 2006. The first confirmed record for Mediterranean monk seals in Syria. Abstract, p. 54 in: UNEP/MAP, RAC/SPA. 2006. Report of the International Conference on Monk Seal Conservation. Antalya, Turkey, 17-19 September 2006. 69 p.
- Karamanlidis, A. 2024. Current status, biology, threats and conservation priorities of the vulnerable Mediterranean monk seal. *Endangered Species Research* 53, 341–361. <https://doi.org/10.3354/esr01304>
- Karamanlidis A.A., Dendrinis D., Fernández de Larrinoa P., Kiraç C.O., Nicolaou H., Pires R. 2023. *Monachus monachus*. The IUCN Red List of Threatened Species: e.T13653A238637039. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2023-1.RLTS.T13653A238637039.en>
- Khatib B. 2016. Evaluating the status of Monk seal population in Lebanon Date of Report: 25 January 2016. CEPF FINAL PROJECT COMPLETION REPORT <https://www.cepf.net/sites/default/files/sg71038-final-report.pdf>
- Mačić V., Panou A., Bundone L., Varda D., Pavićević M. 2019. First Inventory of the Semi-Submerged Marine Caves in South Dinarides Karst (Adriatic Coast) and Preliminary List of Species. *Turkish Journal of Fisheries and Aquatic Science*, Vol. 19, No. 9: 765-774. DOI: 10.4194/1303-2712-v19\_9\_05.
- Marcou, M. 2015. The Mediterranean monk seal *Monachus monachus* in Cyprus. *The Monachus Guardian*. Available at: <http://www.monachus-guardian.org/wordpress/2015/05/21/themediterranean-monk-seal-monachus-monachus-in-cyprus/>. (March 2017).
- Marcou, M., Ioannou G. 2024. Report for the monitoring program of the Mediterranean monk seal *Monachus monachus* in cyprus for the period 2020 – 2023. Department of Fisheries and Marine Research Ministry of Agriculture, Rural Development and Environment. 28pp.
- Mo G. 2011. Mediterranean monk seal (*Monachus monachus*) sightings in Italy (1998-2010) and implications for conservation. *Aquatic Mammals* 37(3):236-240. DOI 10.1578/AM.37.3.2011.236
- Mo G., Bazairi H., Bayed A., Agnesi S. 2011. Survey on Mediterranean monk seal (*Monachus monachus*) sightings in Mediterranean Morocco. *Aquatic Mammals* 37(3):248-255. DOI 10.1578/AM.37.3.2011.248
- Mo G, Gazo M, Ibrahim A, Ammar I, Ghanem W. 2003. Monk seal presence and habitat assessment: results of a preliminary mission carried out in Syria. *The Monachus Guardian* 6(1).
- Nicolaou H, Dendrinis P, Marcou M, Michaelides S, Karamanlidis A. 2021. Re-establishment of the Mediterranean monk seal *Monachus monachus* in Cyprus: priorities for conservation. *Oryx* 55, 526–528. <https://doi.org/10.1017/s0030605319000759>
- Notarbartolo di Sciara G., Adamantopoulou S., Androukaki E., Dendrinis P., Karamanlidis A.A., Paravas V., Kotomatas S. 2009. National strategy and action plan for the conservation of the Mediterranean monk seal in Greece, 2009-2015. Report on evaluating the past and structuring the future. Publication prepared as part of the LIFE-Nature Project: MOFI: Monk Seal and Fisheries: mitigating the conflict in Greek Seas. Hellenic Society for the Study and Protection of the Mediterranean monk seal (MOM), Athens. 71 p.
- Notarbartolo di Sciara G., Fouad M. 2011. Monk seal sightings in Egypt. *The Monachus Guardian*, online edition. 29 April 2011.

- Panou A. 2009. Monk seal sightings in the central Ionian Sea: a network of fishermen for the protection of the marine resources. Archipelagos – Environment and Development, Greece. Presentation at the "Who are our seals?" Workshop, European Cetacean Society Annual Conference, Istanbul, Turkey, 28 February, 2009. 6 p.
- Panou A., Varda D., Bundone L. 2017. The Mediterranean monk seal, *Monachus monachus*, in Montenegro. In V. Pešić (Ed.), *The Proceedings of the 7th International Symposium of Ecologists—ISEM7*, Sutomore, Montenegro, 4-7 October 2017 (pp. 94–101). Podgorica, Montenegro: Institute for Biodiversity and Ecology.
- Panou A, Giannoulaki M, Varda D, Lazaj L, Pojana G, Bundone L. 2023. Towards a strategy for the recovering of the Mediterranean monk seal in the Adriatic-Ionian Basin. *Frontiers in Marine Science* DOI 10.3389/fmars.2023.1034124
- RAC/SPA 2012. [http://www.rac-spa.org/monk\\_seal\\_death](http://www.rac-spa.org/monk_seal_death)
- Roditi-Elasar, M., Bundone, L., Goffman, O., Scheinin, A.P. & Kerem, D.H. (2021). Mediterranean monk seal (*Monachus monachus*) sightings in Israel 2009–2020: Extralimital records or signs of population expansion? *Marine Mammal Science*, 37(1), 344–351. DOI: 10.1111/mms.12734
- Scheinin A.P., Goffman O., Elasar M., Perelberg A., Kerem D.H. 2011. Mediterranean monk seal (*Monachus monachus*) resighted along the Israeli coastline after more than half a century. *Aquatic Mammals* 37(3):241-242. DOI 10.1578/AM.37.3.2011.241
- SPA/RAC-UNEP/MAP, 2020. On the occurrence of the Mediterranean monk seal *Monachus monachus* (Hermann, 1779) in the Lebanese waters (Eastern Mediterranean Sea). By Badreddine, A., Limam, A., & Ben-Nakhla, L. Ed. SPA/RAC. Tunis: pages 12.
- UNEP-MAP-RAC/SPA. 1994. Present status and trend of the Mediterranean monk seal (*Monachus monachus*) populations. Meeting of experts on the evaluation of the implementation of the Action Plan for the management of the Mediterranean monk seal, Rabat, Morocco, 7-9 October 1994. UNEP(OCA)/MED WG. 87/3. 44 p.
- UNEP-MAP-RAC/SPA. 2003a. Action Plan for the management of the Mediterranean monk seal (*Monachus monachus*). Reprinted, RAC/SPA, Tunis. 12 p.
- UNEP-MAP-RAC/SPA. 2003b. The conservation of the Mediterranean monk seal: proposal of priority activities to be carried out in the Mediterranean Sea. Sixth Meeting of National Focal Points for SPAs, Marseilles, 17-20 June 2003. UNEP(DEC)/MED WG.232/Inf 6. 45 p.
- UNEP-MAP-RAC/SPA. 2005. Rapid assessment survey of important marine turtle and monk seal habitats in the coastal area of Albania, October – November 2005, By M. White, I., Haxhiu, V. Kouroutos, A., Gace, A., Vaso, S. Beqiraj, A. Plytas and Z. Dedej. 36 p.
- UNEP-MAP-RAC/SPA. 2006. Propositions d'actions concrètes pour la mise en oeuvre d'un plan de conservation et de gestion pour le phoque moine sur le littoral ouest algérien. Par Z. Boutiba. 42 p.
- UNEP-MAP-RAC/SPA, 2011. National action plan for the conservation of the Mediterranean monk seal in Cyprus. by Demetropoulos A. Contract RAC/SPA: N°20/RAC/SPA\_2011. 24 p
- UNEP-MAP-RAC/SPA, 2012. Action Plan for the conservation/management of the Monk seal in low density areas of the Mediterranean. by Gazo M., Mo G. Contract RAC/SPA, MoU n. 34/RAC/SPA\_2011. 29 p.
- UNEP-MAP-RAC/SPA 2013. Draft regional strategy for the conservation of the monk seals in the Mediterranean, 2014--2020. By G. Notarbartolo di Sciara. Contract RAC/SPA N° 33. 37 p.

**Annexe I**

**État de mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée  
(2019–2025)**

## Cadre général

1. Les parties contractantes à la convention de Barcelone, dans le cadre du plan d'action pour la Méditerranée, sont engagées de longue date dans la conservation du milieu marin et des éléments constitutifs de sa diversité biologique. Cet engagement a été renforcé par l'adoption en 1995, et la ratification nationale ultérieure, du protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (protocole ASP/DB) de la convention de Barcelone et de ses annexes.

2. Le protocole définit des mesures de protection détaillées à mettre en œuvre au niveau national et régional pour assurer la conservation des espèces en danger ou menacées énumérées à l'annexe II du protocole. Au fil des années, plusieurs initiatives menées dans le cadre des activités gérées par le Secrétariat du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC) ont conduit à l'élaboration de plans d'action régionaux centrés sur la conservation des espèces et des habitats dont la conservation est préoccupante pour la mise en œuvre du Protocole. Les plans d'action régionaux sont des outils efficaces pour guider, coordonner et renforcer les efforts des pays méditerranéens pour sauvegarder le patrimoine naturel marin de la région.

3. Bien qu'ils n'aient pas de caractère juridique obligatoire, les parties contractantes ont adopté ces plans d'action en tant que stratégies régionales pour fixer les priorités et les activités à entreprendre. Ils appellent notamment à une plus grande solidarité entre les Etats de la région et à une coordination des efforts de protection des espèces concernées. Cette approche s'est avérée nécessaire pour assurer la conservation et la gestion durable des espèces concernées dans toutes les zones méditerranéennes de leur distribution.

4. Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont adopté un Plan d'action pour la gestion du phoque moine (AP) en 1988 et la « Stratégie régionale pour la conservation du phoque moine de Méditerranée (2014-2019) » (RS) en 2013. Considérant que cette stratégie est destinée à promouvoir et à entreprendre des actions concertées et efficaces au niveau local pour inverser le statut critique du phoque moine, et à encourager les États concernés à mettre en œuvre une série de mesures conjointes visant à rétablir l'état de conservation favorable des populations de phoques moines et de leur habitat naturel dans la région, une nouvelle stratégie mise à jour (2020-2025) a été adoptée par la COP 19 de la Convention de Barcelone, 2019 Décision IG.24/7.

5. Actuellement, ce document rend compte de l'état de la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée (2020-2024) produite pour le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (SPA/RAC) en 2019, dans le cadre du processus de production d'une nouvelle mise à jour pour la RS.

## Introduction

6. La stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée 2019-2025 est structurée en 4 objectifs principaux qui soutiennent la vision suivante :

*Au cours des deux prochaines décennies, la reconstitution écologique des phoques moines en Méditerranée sera considérée comme acquise lorsque de multiples colonies se seront établies dans tous les principaux habitats de leur aire de répartition historique, interagir de manière écologiquement significative avec l'ensemble le plus complet possible d'autres espèces, et inspirer et relier les cultures humaines.*

Ces objectifs sont les suivants

7. Objectif 1. Les États de l'aire de répartition de la Méditerranée mettent en œuvre la stratégie conformément à la vision, par le biais l'élaboration et l'adoption rapides de politiques nationales et de cadres administratifs appropriés, et avec le soutien efficace et coordonné des organisations internationales et de la société civile.

8. Objectif 2. Les noyaux de reproduction du phoque moine dans les sites situés dans les pays du « groupe A » sont efficacement protégés contre les massacres délibérés et la dégradation de l'habitat, de sorte que le nombre de phoques dans ces sites augmente et que les phoques puissent se disperser et recoloniser les zones environnantes.

9. Objectif 3. La présence du phoque moine dans les sites où il est régulièrement observé dans les pays du « groupe B » est établie de façon permanente et la reproduction reprend. Les pays du « groupe B » sont reclassés dans le « groupe A ».

10. Objectif 4. La présence du phoque moine est signalée à plusieurs reprises dans l'habitat historique de l'espèce dans les pays du « groupe C » et ces pays du « groupe C » sont reclassés dans le « groupe B ». Une fois que tous les pays du « groupe C » auront été reclassés, le groupe C sera supprimé.

11. Pour chaque objectif, des cibles spécifiques et détaillées sont fixées pour indiquer le degré de réussite de la réalisation de l'objectif. Ce document passera en revue chacun des objectifs mentionnés dans le RS et évaluera sa mise en œuvre.

12. Pour produire ce rapport d'évaluation sur l'état de la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée 2019-2025, un questionnaire<sup>32</sup> a été produit, mis en ligne et diffusé aux Points focaux nationaux de l'ASP/DB, aux institutions régionales et aux Secrétariats de la Convention, aux Associés et Partenaires du Plan d'action ainsi qu'à un réseau d'experts disponibles au SPA/RAC.

---

<sup>32</sup> Le questionnaire en ligne demandait des informations de base sur le profil des participants, une série de questions suivant la même structure des objectifs et des cibles inclus dans la Stratégie régionale pour la conservation des phoques moines en Méditerranée (2020-2025), et se terminait par une section dédiée à l'identification des actions les plus pertinentes pour mettre à jour la Stratégie (voir Annexe 1). Lorsqu'ils ont été interrogés sur les actions spécifiques entreprises dans des sites méditerranéens différents de ceux dans lesquels les participants travaillent effectivement, une grande partie des répondants ont choisi l'option « Je ne sais pas », ce qui indique que la plupart des experts connaissent la situation dans leur propre pays ou site d'étude mais pas nécessairement ce qui se passe ailleurs dans la région. Les résultats détaillés obtenus à partir des 25 questionnaires dûment remplis figurent à l'annexe 2.

13. The present assessment is based on the responses obtained from this questionnaire together with a desk review of relevant existing documents through a compilation of resources materials (e.g., grey and published literature, SPA/RAC progress reports, strategic documents, CoPs Decision...), including the Mid-term assessment of the implementation of the Regional Strategy for the conservation of Monk seal in the Mediterranean for the period from 2019 – 2022 (UNEP/MED WG.548/8 Rev.2).

### **Objectif 1. Mise en œuvre de la stratégie**

*Les États de l'aire de répartition de la Méditerranée mettent en œuvre la stratégie conformément à la vision, par le biais l'élaboration et l'adoption rapides de politiques nationales et de cadres administratifs appropriés, et avec le soutien efficace et coordonné des organisations internationales et de la société civile.*

*Objectif Cible 1.1. Un cadre pour la mise en œuvre de la stratégie de conservation du phoque moine de Méditerranée est établi par les États de l'aire de répartition méditerranéenne. Ce cadre comprendra la création d'un comité consultatif sur le phoque moine (MSAC).*

14. Le cadre de mise en œuvre de la stratégie de conservation du phoque moine prévoit la création d'un comité consultatif du phoque moine (CCPM), dont les principales tâches consistent à soutenir les CAR/ASP dans la mise en œuvre de la stratégie (par exemple, en les aidant à définir les actions nécessaires pour atteindre les différents objectifs), ainsi que dans sa révision et sa mise à jour. Pour l'instant, ce MSAC n'a pas été mis en place. Cependant, le SPA/RAC a présenté les termes de référence du MSAC lors de la seizième réunion des points focaux du SPA/BD (Malte, 22-24 mai 2023) pour examen. Aucun commentaire n'a été reçu concernant ce terme de référence.

15. La grande majorité des personnes ayant répondu au questionnaire sur la mise en œuvre du RS ont souligné l'importance de créer un MSAC, ainsi que la nécessité d'identifier les missions à confier à ce groupe et de préciser sa composition (voir Annexe 2).

16. Conformément aux cibles définies dans l'objectif 1. Le SPA/RAC, lors de la Conférence mondiale sur les mammifères marins qui s'est tenue à Barcelone en décembre 2019, a organisé l'atelier dédié « Définition d'une feuille de route pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour le phoque moine dans les pays à faible densité »<sup>33</sup>, où des chercheurs sur le phoque moine d'Algérie, d'Égypte, d'Israël, d'Italie, du Liban, de Libye, du Maroc, de Syrie et de Tunisie ont contribué à la mise à jour des informations sur l'espèce dans chaque région, ont discuté d'une éventuelle collaboration bilatérale entre les pays et ont défini les besoins en matière de renforcement des capacités, de financement et d'équipement.

17. Les résultats de cet atelier ont abouti au développement de la proposition de projet Med Monk Seal : Améliorer les connaissances et la sensibilisation sur le phoque moine en Méditerranée, financé par l'Alliance pour le phoque moine (ci-après dénommée MSA). L'objectif global du projet Med-Monk Seal est de soutenir les parties contractantes de la Convention de Barcelone impliquées dans ce projet (Algérie, Égypte, Italie, Maroc, Libye, Syrie, Tunisie) pour mettre en œuvre les objectifs prioritaires énoncés dans la stratégie régionale pour la conservation du phoque moine de Méditerranée

---

<sup>33</sup> <https://www.wmmconference.org/workshops/#Definition%20of%20a%20road%20map>

18. La MSA a été créée en 2019 par cinq membres fondateurs expérimentés dans le financement de projets de conservation du phoque moine en Méditerranée : la Fondation Prince Albert II de Monaco, la Fondation MAVA, la Fondation Segre, la Fondation Sancta Devota et la Fondation Thalassa. La MSA soutient des projets de conservation aux niveaux local, national et régional. Ses appels à projets sont conçus pour inciter les acteurs à collaborer entre eux, afin d'éviter la duplication et le gaspillage des ressources et d'accroître l'efficacité en abordant la conservation du phoque moine de manière stratégique, globale et dans l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce. Des informations sur les projets actuellement soutenus par la MSA sont disponibles via l'adresse suivante : <https://www.monksealalliance.org/en/projects>

19. Des campagnes de surveillance ont été effectuées ces dernières années et sont toujours en cours en Grèce et en Türkiye, dans le cadre des projets financés par la MSA et d'autres initiatives.<sup>34</sup> Toutefois, à Chypre, les activités de surveillance de la distribution et de l'abondance des phoques moines sont financées par le budget national du ministère de la pêche et de la recherche marine (DFMR) ainsi que par les fonds structurels européens.

## **Objectif 2. « Pays du groupe A »**

*Les noyaux de reproduction du phoque moine dans les sites situés dans les pays du « groupe A » sont efficacement protégés contre les massacres délibérés et la dégradation de l'habitat, de sorte que le nombre de phoques dans ces sites augmente et que les phoques puissent se disperser et recoloniser les zones environnantes.*

*Objectif Cible 2.1. Maintenir et assurer la présence du phoque moine dans les zones importantes pour les mammifères marins (IMMA) identifiées par le groupe de travail de l'UICN sur les zones protégées pour les mammifères marins, en accordant une attention particulière aux sites suivants : a) îles grecques ioniennes (Lefkada, Kefallinia, Ithaca, Zakynthos, et les îlots et mers environnantes) ; b) Sporades du Nord ; c) Gyaros ; d) Kimolos et Polyaiagos ; e) Karpathos-Saria ; f) côtes turques de la mer Égée et de la mer Méditerranée ; g) Chypre. Les noyaux de reproduction dans les sites énumérés ci-dessus sont efficacement protégés contre les massacres délibérés et la dégradation de l'habitat, de sorte que le nombre de phoques dans ces sites augmente et que les jeunes phoques puissent se disperser et recoloniser les zones environnantes.*

*Objectif 2.2. La mise en œuvre de l'objectif 2.1. est rendue possible par des activités appropriées de renforcement des capacités.*

20. L'application des lois existantes sur les armes à feu et les explosifs est en cours en Grèce, en Turquie et à Chypre, comme le montrent également les réponses obtenues par le biais du questionnaire. Bien que l'espèce soit considérée comme une priorité en matière de conservation et qu'elle soit (potentiellement) protégée par plusieurs AMP et sites Natura 2000, tels que ceux mentionnés ci-dessus, aucune information concrète n'a été trouvée sur la création d'AMP spécifiquement dédiées aux phoques moines au cours de la période 2019-2024.

21. Il convient de noter qu'à Chypre, il existe actuellement 4 AMPs dédiées à la protection des phoques moines et de leurs habitats de reproduction et de repos, qui sont déclarées par des décrets ministériels : Halavro, MPA9 ; Agios Georgios Alamanou, 10 ; Ayia Napa Sea Caves, 11 ; Peyia Sea Caves, 1

---

<sup>34</sup> En Türkiye, un projet a été mené en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et des Forêts DKMP 4th Regional Directorate. Ce projet couvre diverses activités de recherche, de sensibilisation/éducation et de conservation dans le cadre du programme de surveillance et de mise en œuvre du plan d'action pour les espèces de phoques de la province de Muğla, qui devrait être mené pendant une période de 5 ans sur toutes les zones côtières de la province de Muğla. Les plans pilotes de zonage et de gestion côtiers de Fethiye et Babadağ, soutenus par le FEM-SGP du PNUD, comprennent la détermination et la classification des habitats, l'analyse des densités d'activité humaine, les menaces et la cartographie du paysage marin.

22. Dans les îles ioniennes grecques, au cours des trois dernières années, le projet « *Allowing Coexistence of Monk Seals with Tourism in Formicula through Science-Based Management* » qui s'est appuyé sur les activités initiées dans le cadre du projet « *Supporting the Conservation of Endangered Marine Mammals in the Inner Ionian Sea Archipelago Special Area of Conservation, Greece (2019-2022)* », tous deux soutenus par la MSA / Fondation Segré ([www.fondationsegre.org](http://www.fondationsegre.org)), s'est concentré sur la définition des actions urgentes nécessaires dans l'îlot de Formicula (centre des îles Ioniennes) pour protéger les phoques moines dans leur habitat critique et sur l'engagement des organisations homologues, des parties prenantes et des ONGs. Les eaux autour de cet îlot sont devenues une destination touristique populaire ces dernières années, la possibilité de rencontrer de près les phoques étant la principale attraction. Le projet de plan de gestion de l'archipel de la mer Ionienne intérieure, actuellement en cours d'étude, prévoit un régime de protection spécial pour la Formicula.

23. Les mesures proposées comprennent la délimitation d'une zone d'interdiction d'accès de 200 m de large le long de la côte de l'îlot, à l'exception d'un couloir permettant l'accès à des excursions organisées à un seul point d'ancrage ad hoc, sous réserve du respect d'un code de conduite et d'une limite de temps. Lors de la 9<sup>ème</sup> conférence « Our Ocean Conference OOC », organisée par le gouvernement grec à Athènes du 15 au 17 avril 2024, la nécessité d'adopter immédiatement des mesures de protection a été soulignée aux représentants du ministère de l'environnement et de l'énergie. En outre, la création de deux parcs marins nationaux dans la mer Égée et la mer Ionienne, couvrant plus de 32 % des eaux territoriales du pays, qui seront parmi les plus grands de la Méditerranée, a été annoncée.

24. En Grèce, l'ensemble du réseau Nat2000 et des AMPs est coordonné depuis Athènes par l'Agence pour l'environnement naturel et le changement climatique (NECCA) ([new.necca.gov.gr](http://new.necca.gov.gr)). Une collaboration entre la MSA et la NECCA, qui a débuté en 2023 par la signature d'un protocole d'accord, visant à catalyser le changement et à combler les lacunes en matière de conservation, pourrait représenter une avancée significative dans la lutte pour la protection du phoque moine de Méditerranée et de son habitat. Une collaboration entre la MSA et la NECCA, qui a débuté en 2023 par la signature d'un protocole d'accord, visant à catalyser le changement et à combler les lacunes en matière de conservation, pourrait représenter une avancée significative dans la lutte pour la protection du phoque moine de Méditerranée et de son habitat. En outre, les accords de partenariat récemment signés par la MSA, le MedFund et le NECCA dans le but de renforcer les efforts de conservation du phoque moine de Méditerranée, à l'occasion de l'OOC9, montrent clairement que, par le biais d'initiatives conjointes et d'objectifs communs, la Monk Seal Alliance et le NECCA s'engagent à apporter des contributions significatives à la conservation de cette espèce phare. Cette collaboration constitue un scénario encourageant pour le développement et la mise en œuvre d'activités de conservation du phoque moine de Méditerranée en Grèce.

25. De plus, le Plan d'action national pour le phoque moine de Méditerranée en Grèce, produit par la Société hellénique pour l'étude et la protection du phoque moine MOM, a été officiellement adopté par le gouvernement grec en septembre 2024 (Journal officiel 5100/B/10-09-2024)<sup>35</sup>. Ce document sera très utile pour la prochaine mise à jour du RS

---

<sup>35</sup> <https://www.e-nomothesia.gr/kat-periballon/kya-upendd-phpb-95178-2431-2024.html> (in Greek)

26. Une première étude de surveillance des grottes a été menée sur la côte sud-ouest de Türkiye à l'aide de pièges photographiques entre 2017 et 2021 dans cinq grottes marines de la baie de Gökova<sup>36</sup>. L'utilisation des grottes était principalement nocturne, les phoques montrant un schéma d'activité diurne dans la zone. Au total, 18 individus ont été identifiés dans cinq grottes de la baie de Gökova. Trois de ces grottes présentaient des caractéristiques propices à la mise bas, et deux d'entre elles ont effectivement été utilisées pour la mise bas.

27. Voir l'annexe 2 pour les détails fournis par le questionnaire en ligne sur les actions mises en œuvre, l'état actuel de la protection et la fréquence des activités de renforcement des capacités dans les lieux énumérés dans la cible de l'objectif 2.1.

### **Objectif 3. « Pays du groupe B »**

*La présence du phoque moine dans les sites où il est régulièrement observé dans les pays du « groupe B » est établie de façon permanente et la reproduction reprend. Les pays du « groupe B » sont reclassés dans le « groupe A »*

*Objectif cible 3.1. La présence du phoque moine en Albanie est confirmée et établie de façon permanente.*

*Objectif cible 3.3. La présence du phoque moine en Italie, dans les zones où les observations sont récurrentes, où l'habitat est disponible et où les colonies de reproduction sont proches, est établie de façon permanente et la reproduction du phoque moine reprend.*

*Objectif cible 3.4. La présence du phoque moine au Liban est établie de façon permanente.*

*Objectif cible 3.5. La présence du phoque moine en Israël est établie de façon permanente.*

*Objectif cible 3.6. La présence du phoque moine au Monténégro est établie de façon permanente.*

*Objectif cible 3.7. La mise en œuvre des objectifs 3.1 - 3.6 est possible grâce à des activités appropriées de renforcement des capacités et à la coopération sous-régionale.*

28. Il existe plusieurs réseaux locaux, principalement établis avec les communautés locales, les pêcheurs et les ONG locales, qui signalent la présence de l'espèce en Albanie. Ces réseaux sont gérés par plusieurs organisations telles que PPNEA et RAPA-Valor avec le soutien du MOm et d'Archipelagos ([www.archipelagos-org.eu](http://www.archipelagos-org.eu)). Toutefois, l'existence d'un réseau centralisé ou national de signalement ou de collecte d'informations sur le statut de l'espèce n'est pas confirmée.

29. Les activités de suivi mises en œuvre dans le cadre du projet sur le phoque moine de l'Adriatique orientale, lancé en 2017 sous la coordination de l'organisation allemande EuroNatur Foundation et financé par la MSA, sont en cours (actuellement en phase III). Des études sur l'habitat ont été menées en plusieurs étapes sur toute la côte albanaise afin d'identifier les zones propices au phoque moine, y compris d'éventuelles grottes de mise bas et de repos. A cet égard, la zone sud du pays semble être la plus pertinente pour l'espèce, en particulier le parc national marin de Karaburun-Sazan et le parc national de Butrinti, comme l'ont rapporté Panou *et al.* 2023<sup>37</sup>, qui fournit également un bon examen du statut de l'espèce dans le bassin adriatique-ionien par pays, à l'exception de la Slovénie et de la Bosnie-Herzégovine (voir le lien ci-dessous pour le tableau) : [https://www.frontiersin.org/files/Articles/1034124/fmars-10-1034124-HTML-r1/image\\_m/fmars-10-1034124-t001.jpg](https://www.frontiersin.org/files/Articles/1034124/fmars-10-1034124-HTML-r1/image_m/fmars-10-1034124-t001.jpg)

30. Pendant le suivi, des ateliers de renforcement des capacités, des entretiens et des enquêtes par questionnaire avec la communauté locale et des activités de sensibilisation du public ont également été mis en œuvre. Les observations de phoques moines ont été de plus en plus nombreuses en Italie au cours des deux dernières décennies

<sup>36</sup> Saydam, E.; Güçlüsoy, H. Revealing the Mediterranean Monk Seal (*Monachus monachus*)'s Cave Preference in Gökova Bay on the Southwest Coast of Türkiye. Sustainability 2023, 15, 12017. <https://doi.org/10.3390/su151512017>

<sup>37</sup> Saydam, E.; Güçlüsoy, H. Revealing the Mediterranean Monk Seal (*Monachus monachus*)'s Cave Preference in Gökova Bay on the Southwest Coast of Türkiye. Sustainability 2023, 15, 12017. <https://doi.org/10.3390/su151512017>

31. Dans l'Adriatique, une étude de l'habitat menée dans la région des Pouilles a permis d'identifier 15 grottes propices à l'espèce, bien qu'aucune présence de phoque n'ait pu être établie<sup>38</sup>. En outre, des recherches menées le long de la côte du Salento (Sud des Pouilles, Italie) pour recueillir des données sur la présence du phoque moine dans la région, à l'aide d'un questionnaire adressé aux pêcheurs, d'entretiens avec des témoins d'observations et d'un examen historique de la présence de l'espèce, nous ont permis de recueillir des preuves sur 11 enregistrements d'observations récentes (après l'an 2000) et 30 enregistrements de rencontres historiques (avant l'an 2000)<sup>39</sup>

32. De plus, un petit a été trouvé sur une plage de Brindisi en 2020. L'analyse génétique a indiqué que les îles Ioniennes étaient l'origine géographique la plus probable du petit <sup>40</sup>(Fioravanti *et. al.*, 2020). L'autopsie de ce petit a révélé une co-infection par le morbillivirus des cétacés (CeMV) et *Toxoplasma gondii*<sup>41</sup>. Des observations ont également été rapportées dans la mer Tyrrhénienne (l'archipel toscan) et dans la mer Ionienne (les petites îles sardes) (Mo, 2011 et comm. pers.). La plupart de ces observations sont collectées et validées par ISPRA qui met également en œuvre des actions de conservation et de sensibilisation.

33. Un projet financé par le ministère italien de la transition écologique confié à ISPRA la responsabilité de coordonner et de mettre en place un programme national de surveillance des phoques moines impliquant la participation directe du personnel appartenant à des organismes institutionnels dédiés à la surveillance et à la protection de l'environnement. Les zones dans lesquelles le travail de surveillance sera effectué sont celles indiquées comme prioritaires dans la stratégie nationale. Des activités de renforcement des capacités sont également menées dans les îles Egadi, l'archipel toscan et la région des Pouilles. L'Italie est également impliquée dans les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation mises en œuvre dans le cadre du projet Med-Monk seal mené par le SPA/RAC.

34. La présence et les observations de phoques moine au Liban ont augmenté au cours des deux dernières décennies. Entre 2003 et 2020, 47 observations ont été enregistrées, principalement entre Tripoli et Beyrouth, dans le nord du Liban, et 2 à 4 individus semblent être fréquemment observés autour de la réserve naturelle de Palm Island<sup>42</sup>. En mai 2017, un individu a été trouvé au repos dans une grotte non loin de Beyrouth et une femelle enceinte a également été trouvée prise dans un filet de pêche en janvier 2015 dans la région de Raouche. Le Liban a reçu le soutien financier de la contribution volontaire française au PNUE-PAM-SPA/RAC pour mettre en œuvre le programme de surveillance en 2024. Il est également partenaire du projet Med-Monk seal mené par le SPA/RAC et du projet de protection du phoque moine en Méditerranée orientale mené par l'UICN. Ces deux projets, ainsi qu'un nouveau projet lancé en 2024, Recolonisation du phoque moine au Liban, sont tous financés par la MSA.

---

<sup>38</sup> Bundone, L., (2016), Piano di valutazione e conservazione della foca monaca (*Monachus monachus*) in aree a bassa densità del mediterraneo (Venice, Italy: Università Ca' Foscari di Venezia).

<sup>39</sup> Bundone, L.; Rizzo, L.; Fai, S.; Hernandez-Milian, G.; Guerzoni, S.; Molinaroli, E. Investigating Rare and Endangered Species: When a Single Methodology Is Not Enough—The Mediterranean Monk Seal *Monachus monachus* along the Coast of Salento (South Apulia, Italy). *Diversity* 2023, 15, 740. <https://doi.org/10.3390/d15060740>

<sup>40</sup> Fioravanti, T.; Splendiani, A.; Righi, T.; Maio, N.; Lo Brutto, S.; Petrella, A.; Caputo Barucchi, V. A Mediterranean Monk Seal Pup on the Apulian Coast (Southern Italy): Sign of an Ongoing Recolonisation? *Diversity* 2020, 12, 258. <https://doi.org/10.3390/d12060258>

<sup>41</sup> Mazzariol S, Centelleghes C, Petrella A, Marcer F, Beverelli M, Francesco CED, Francesco GD, Renzo LD, Guardo GD, Audino T, Tripodi L, Casaloni C. 2021. Atypical Toxoplasmosis in a Mediterranean Monk Seal (*Monachus monachus*) Pup. *Journal of Comparative Pathology* 184:65–71. <https://doi.org/10.1016/j.jcpa.2021.02.005>

<sup>42</sup> <https://www.cepf.net/sites/default/files/sg71038-final-report.pdf>

35. Un système de signalement permettant de détecter la présence occasionnelle de phoques moines et d'alerter les autorités est mis en œuvre le long de la zone côtière israélienne. Près de 100 rapports d'observation ont été recueillis par l'ONG Delphis depuis 2010, 14 d'entre eux ont été photographiés, et 3 animaux différents ont été identifiés. L'un des animaux, une femelle en âge de se reproduire, a été identifié lors de 5 visites différentes (2010, 2014, 2015, 2016, 2018), ainsi que lors d'une récente visite prolongée de quelques semaines en mai 2023. Une bonne étude sur les observations de phoques moines méditerranéens en Israël entre 2009 et 2020 a fait état d'une augmentation récente des observations documentées le long de la côte israélienne, parallèlement à une augmentation de la fréquence des observations dans les pays nordiques voisins de la Syrie et du Liban<sup>43</sup>. la MSA finance le projet Préparer le terrain pour le retour du phoque moine sur la côte israélienne, qui vise à créer des espaces protégés pour les phoques, en combinant la restauration de l'habitat - à la fois naturel et artificiel - avec des activités éducatives complètes conçues pour sensibiliser et encourager un comportement proactif en matière de conservation des phoques.

36. Voir l'annexe 2 pour les détails fournis par le questionnaire en ligne sur les actions mises en œuvre, l'état actuel de la protection et la fréquence des activités de renforcement des capacités dans les lieux énumérés dans l'objectif cible 3.1.

#### Goal 4. “Group C” countries

*La présence du phoque moine est à nouveau signalée dans l'habitat historique de l'espèce dans les pays du « Groupe C », et ces pays du « Groupe C » sont reclassés dans le « Groupe B ». Une fois que tous les pays du « groupe C » ont été reclassés, le groupe C est supprimé.*

*Objectif cible 4.1. La présence continue du phoque moine sur les côtes méditerranéennes du Maghreb et les îles annexées, en Tunisie, en Algérie, au Maroc et dans les îles Chafarinas (Espagne) est signalée à plusieurs reprises et établie de façon permanente.*

*Objectif cible 4.2. La présence du phoque moine dans les îles Baléares espagnoles est signalée à plusieurs reprises et établie de manière permanente.*

*Objectif cible 4.3. La présence du phoque moine en Bosnie-Herzégovine et en Slovénie est signalée à plusieurs reprises et établie de manière permanente.*

*Objectif cible 4.4. La présence du phoque moine en Corse est signalée de façon répétée et établie de façon permanente.*

*Objectif cible 4.5. La présence du phoque moine est à nouveau signalée en France continentale.*

*Objectif cible 4.6. La présence du phoque moine en Libye et dans l'ouest de l'Égypte est signalée à plusieurs reprises et établie de façon permanente.*

*Objectif cible 4.7. La présence du phoque moine est signalée à Malte.*

*Objectif cible 4.8. La présence du phoque moine en Syrie est signalée à plusieurs reprises et établie de façon permanente.*

*Objectif cible 4.9. La mise en œuvre des objectifs 4.1-4.8. est possible grâce à des activités appropriées de renforcement des capacités et à la coopération sous-régionale.*

---

<sup>43</sup> Roditi-Elasar M, Bundone L, Goffman O, Scheinin AP, Kerem DH. Mediterranean monk seal (*Monachus monachus*) sightings in Israel 2009–2020: Extralimital records or signs of population expansion? Mar Mam Sci. 2021; 37:344–351. <https://doi.org/10.1111/mms.12734>

37. Au Maroc, les zones précédemment identifiées comme importantes pour l'espèce comprennent le parc national d'Al Hoceima, Cap Trois Fourches et Cap de l'Eau (MedMPA 2002 et 2004, Bayed et al. 2005, Mo et al. 2003 et 2011)<sup>44</sup>. Une observation de phoque a été signalée en mars 2022 dans la province de Driouch. Il s'agissait d'un phoque gris (*Halichoerus grypus*)<sup>45</sup>. Le Maroc étant l'un des pays concernés par le phoque Med-Monk, un programme de surveillance est appliqué dans le parc national d'Al Hoceima dans les deux grottes identifiées.

38. Dans le cas de l'Algérie et de la Tunisie, aucune donnée ou information n'a été trouvée sur les observations récentes de l'espèce. Ces deux pays participent au projet Med-Monk seal, dans ce contexte, un travail de terrain pour l'étude de l'habitat a été réalisé sur l'île de la GALITE en octobre 2024, de nouvelles données et résultats devraient être disponibles d'ici la fin de l'année 2024.

39. Aucune observation récente n'a été rapportée pour les îles Baléares depuis 2008 et 2009, ce qui pourrait se référer au même individu et n'a jamais été rapporté par la suite<sup>46</sup>. Aucune information n'est disponible sur la mise en place d'un système de signalement ou d'activités de sensibilisation pertinentes.

40. Aucune donnée ou information n'a été trouvée sur les observations de l'espèce au cours de la période 2019-2024, ni sur les activités pertinentes telles que les études d'habitat, la surveillance, les campagnes de sensibilisation ou le renforcement des capacités, en Bosnie-Herzégovine et en Slovaquie, en Corse ou en France continentale

41. À la suite du programme de surveillance mis en œuvre en 2009 dans l'est de la Libye, des études d'habitat et des actions de sensibilisation ont été réalisées dans le cadre du projet MED Monk Seal. Un rapport récent en provenance de Malte (septembre 2024)<sup>47</sup> met en évidence trois (voire quatre) observations de phoques moines dans les eaux maltaises au cours des 26 dernières années, dont au moins deux ont eu lieu au cours des trois dernières années. À la suite des observations confirmées les plus récentes (juillet 2024), Malte a lancé des actions de sensibilisation auprès du public<sup>48</sup>. Il convient de noter que les données relatives à la présence du phoque moine dans les eaux maltaises étaient principalement historiques, et que l'implication de Malte dans les efforts de conservation de l'espèce a été limitée ces dernières années. Toutefois, un suivi des mammifères marins est mené dans les eaux maltaises. Aucun phoque moine n'a été observé dans le cadre de ce suivi, et aucune contribution n'a été requise pour les évaluations régionales

---

<sup>44</sup> Bayed A., Bazairi H. & Cebrian D. (2005). The coastal habitat of *Monachus monachus* on the Mediterranean coast of Morocco. 19th Conference of the European Cetacean Society, 2-7 April, La Rochelle (France).

Mo G., Gazo M., Ibrahim A., Ammar I., Ghanem W., (2003), Monk seal presence and habitat assessment: results of a preliminary mission carried out in Syria, *The Monachus Guardian* 6(1).

Mo G., Bazairi H., Bayed A., Agnesi S., (2011), Survey on Mediterranean monk seal (*Monachus monachus*) sightings in Mediterranean Morocco, *Aquatic Mammals* 37(3):248- 255.

<sup>45</sup> Cah. Biol. Mar. (2023) 64: 125 - 128 DOI: 10.21411/CBM.A.3DB9598F

<sup>46</sup> Bundone L, Panou A, Molinaroli E (2019) On sightings of (vagrant?) monk seals, *Monachus monachus*, in the Mediterranean Basin and their importance for the conservation of the species. *Aquatic Conservation: Marine and Freshwater Ecosystems* 88:255. <https://doi.org/10.1002/aqc.3005>

<sup>47</sup> Daryl Agius & Patrick Joseph Schembri (September 2024) Historical and recent records of the Monk Seal *Monachus monachus* from Maltese waters DOI: 10.13140/RG.2.2.19246.52809

<sup>48</sup> <https://era.org.mt/press-releases/first-sighting-for-the-21st-century-of-the-mediterranean-monk-seal-from-malta/>

42. En dehors des observations de phoques moine précédemment documentées et rapportées par M. Amir Ibrahim (2013), Jony & Ibrahim (2006) au cours des 10 dernières années, aucune autre observation confirmée n'a été enregistrée au cours des dernières années. Des chercheurs syriens ont participé à l'atelier du WMMC mentionné ci-dessus. Voir l'annexe 2 pour les détails fournis par le questionnaire en ligne sur les actions mises en œuvre, l'état actuel de la protection et la fréquence des activités de renforcement des capacités dans les pays du groupe C.

### **Vers une stratégie régionale actualisée pour la conservation du phoque moine en Méditerranée**

43. Interrogés sur leur perception de la mise en œuvre globale du RS, la majorité des participants au questionnaire (17 sur 22) se sont déclarés aux mieux moyennement satisfaits. Il convient de noter que personne n'a été extrêmement satisfait de sa mise en œuvre et qu'une seule personne s'est déclarée très satisfaite, ce qui peut être facilement interprété comme un retour d'information peu positif de la part des participants au questionnaire. En outre, il convient de préciser que seule la moitié des personnes invitées à participer à cette enquête (environ 44 personnes) l'ont fait.

44. Les actions considérées comme les plus pertinentes par les répondants lors de la mise à jour du RS, énumérées par ordre décroissant d'importance, sont les suivantes :

- Surveillance régulière des zones déjà connues comme sites de reproduction du phoque moine
- Surveillance régulière des zones où la présence du phoque moine est attestée.
- Engagement des parties prenantes dans le processus de conservation
- Collecte de fonds pour soutenir les actions ci-dessus et/ou d'autres
- Études d'évaluation de l'habitat du phoque moine dans les zones voisines des sites connus pour abriter actuellement des phoques.
- Renforcement des capacités et activités de sensibilisation
- Comité consultatif sur le phoque moine (CCPM)
- Essai/développement de nouvelles techniques de surveillance des phoques moine (par exemple, les drones) Études d'évaluation de l'habitat du phoque moine dans les zones où des phoques moines ont été présents par le passé, mais où aucun phoque n'a été observé ou signalé depuis 2000.
- Surveillance régulière des zones où la présence de phoques moine était attestée, mais où aucun phoque n'a été observé ou signalé depuis 2000.

45. Les commentaires/suggestions supplémentaires fournis à la fin du questionnaire et jugés importants par les participants pour la mise à jour du RS sont inclus tels qu'ils ont été fournis à la fin de l'ANNEXE 2.

46. La première version actualisée du projet de Stratégie régionale pour la conservation du phoque moine de Méditerranée, présentée dans le document principal, a été partagée avec les Points focaux nationaux ainsi qu'avec les institutions régionales, qui ont apporté leurs observations et suggestions sur la base de leurs connaissances locales.

47. Depuis son lancement en 2019, la MSA a influencé de manière significative les initiatives développées pour la conservation du phoque moine de Méditerranée. Les projets financés par la MSA ont largement contribué à la réalisation des buts, objectifs et cibles de la RS.

## **Annexe II**

**Questionnaire sur la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la conservation des phoques moines en Méditerranée (2020-2025)**

## Questionnaire sur la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée (2020-2025)

### INFORMATIONS PERSONNELLES

\*Optionnel

1 Avant d'être invité à participer à cette enquête, connaissiez-vous la Stratégie régionale pour la conservation des phoques moines en Méditerranée (2020-2025) ?

Extrêmement	Très Modérément	Modérément	Légèrement	Pas du tout
-------------	-----------------	------------	------------	-------------

2. Prénom\*:

3. Nom de famille\*:

4. Nationalité:

5. Pays dans lequel vous travaillez principalement :

6. Poste occupé:

Choisissez la catégorie qui correspond le mieux à votre position/affiliation.

Point focal national SPA/RAC	Expert indépendant / Freelancer	Professeur / Chercheur à l'Université (académique)/Institut de recherche	Fonctionnaire (administration centrale, régionale ou locale)	Personnel d'une organisation internationale intergouvernementale
Gestionnaire d'AMP/Parc	Personnel de l'AMP/du parc (autre que le gestionnaire)	Chercheur, agent de conservation ou tout autre membre du personnel d'une organisation non gouvernementale	Étudiant / doctorant	Autre (à préciser) ...

7. Années d'expérience à ce poste

8. De quelle manière êtes-vous impliqué/lié à la conservation du phoque moine de Méditerranée ?

En gardant à l'esprit l'objectif 1 de la stratégie.

**Les États de l'aire de répartition de la Méditerranée mettent en œuvre cette stratégie conformément à la Vision, par l'élaboration et l'adoption rapides de politiques nationales et de cadres administratifs appropriés, et avec le soutien efficace et coordonné des organisations internationales et de la société civile concernées.**

**Objectif Cible 1.1.** Un cadre pour la mise en œuvre de la stratégie de conservation du phoque moine de Méditerranée est établi par les États de l'aire de répartition méditerranéenne. Ce cadre comprendra la création d'un comité consultatif sur le phoque moine (MSAC).

9. La mise en place d'un comité consultatif sur le phoque moine (MSAC) par le SPA/RAC est nécessaire.

Tout à fait d'accord	En accord	Ni en accord ni en désaccord	En désaccord	En désaccord total
----------------------	-----------	------------------------------	--------------	--------------------

10. Veuillez clarifier votre réponse concernant les TÂCHES assignées au MSAC et sa COMPOSITION.

#### (Tâches de la MSCA)

10.1 Soutenir le SPA/RAC dans la mise en œuvre de la stratégie, son examen et sa mise à jour (par exemple, en définissant les actions nécessaires pour atteindre les différents objectifs) ;

Tout à fait d'accord

En accord

Ni d'accord ni en désaccord

En désaccord

En désaccord total

10.2 Fournir des recommandations et des conseils sur les questions liées à la conservation du phoque moine ; <b>(Composition et fonctionnement de la MSCA)</b>	Tout à fait d'accord	En accord	Ni d'accord ni en désaccord	En désaccord	En désaccord total
10.4 Le MSAC doit être composé de membres géographiquement représentatifs de la région et les membres du comité doivent être renouvelés selon un calendrier précis afin de permettre à différents experts de se partager les rôles consultatifs de manière adéquate.	Tout à fait d'accord	En accord	Ni d'accord ni en désaccord	En désaccord	En désaccord total
10.5 Le fonctionnement du MSAC est soutenu par le SPA/RAC et peut bénéficier des structures pertinentes au sein de l'UICN, de la CGPM et d'autres organisations internationales.	Tout à fait d'accord	En accord	Ni d'accord ni en désaccord	En désaccord	En désaccord total

EN CAS DE DÉSACCORD, nous vous invitons à utiliser la section 86, à la fin de ce questionnaire, pour nous expliquer pourquoi et fournir des détails.

En gardant à l'esprit l'objectif 2 de la stratégie PAYS DU « GROUPE A »

**Les noyaux de reproduction des phoques moine dans les sites situés dans les pays du « groupe A » sont efficacement protégés contre les massacres délibérés et la dégradation de l'habitat, de sorte que le nombre de phoques dans ces sites augmente et que les phoques puissent se disperser et recoloniser les zones environnantes.**

**Objectif Cible 2.1.** Maintenir et sécuriser la présence du phoque moine dans les Zones Importantes pour les Mammifères Marins (IMMAs) identifiées par le Groupe de travail de l'UICN sur les Aires Protégées pour les Mammifères Marins, en accordant une attention particulière aux sites suivants: a) les îles Ioniennes grecques (Lefkada, Céphalonie, Ithaque, Zante, ainsi que les îlots et mers environnants) ; b) les Sporades du Nord ; c) Gyaros ; d) Kimolos et Polyagos ; e) Karpathos-Saria ; f) les côtes égéennes et méditerranéennes de la Turquie ; g) Chypre. Les noyaux de reproduction dans les zones mentionnées ci-dessus sont efficacement protégés contre les mises à mort délibérées et la dégradation de l'habitat, de manière à permettre l'augmentation des populations de phoques dans ces sites et la dispersion des jeunes individus vers les zones environnantes afin de les recoloniser.

11. Marquez d'un X les actions qui, à votre connaissance, ont été mises en œuvre dans les sites mentionnés dans l'Objectif 2.1.

Lieux	La législation actuelle interdisant le <b>transport d'armes à feu et d'explosifs</b> à bord des navires de pêche est appliquée	Réseau d'aires marines protégées (AMP) <b>délimité géographiquement, protégé et géré légalement,</b> écologiquement cohérent et géré de manière efficace.	Protégé de manière efficace grâce à a) des <b>actions de gestion</b> appropriées, et b) une forte <b>implication des communautés locales.</b>	Aucune action	Je ne suis pas familier avec cet endroit
Îles Ioniennes grecques					
Sporades du Nord					
Gyaros					
Kimolos et Polyaios					
Karpathos-Saria					
Côtes égéennes et méditerranéennes de la Turquie					
Chypre					
*					
*					
*					
*					

\* S'il vous plaît, utilisez ces lignes supplémentaires pour indiquer d'autres lieux spéciaux dans les pays du GROUPE A qui devraient être inclus dans la liste et quelles actions ont été mises en place.

12. Parlez-nous du statut actuel de protection des lieux mentionnés dans l'Objectif Cible 2.1 de la Stratégie en répondant aux déclarations ci-dessous :

12.1	Aire marine protégée (AMP) pour le phoque moine (ou réseau d'AMPs) établie dans les îles Ioniennes grecques.	Oui	Non	Je ne sais pas
12.2	Île de Gyaros Natura 2000 établie en tant qu'AMPI pour le phoque moine	Oui	Non	Je ne sais pas
12.3	Mise en place d'une AMP pour le phoque moine à Kimolos - Polyaios	Oui	Non	Je ne sais pas
12.4	Mise en place d'une AMP pour le phoque moine à Karpathos - Saria	Oui	Non	Je ne sais pas
12.5	Aires marines protégées (AMP) pour le phoque moine désignées le long de la côte égéenne et méditerranéenne de la Turquie, telles que déterminées et cartographiées par le Comité national turc du phoque moine.	Oui	Non	Je ne sais pas
12.6	Aire marine protégée (AMP) pour le phoque moine désignée à Chypre, où l'habitat critique du phoque moine a été identifié.	Oui	Non	Je ne sais pas
*				
*				

\*Veuillez utiliser ces lignes supplémentaires pour indiquer toute autre AMP de phoque moine établie dans d'autres endroits des pays du groupe A.

**Objectif 2.2.** La mise en œuvre de l'objectif 2.1. est rendue possible par des activités appropriées de renforcement des capacités.

13. Des sessions de formation ont-elles été organisées dans des zones pertinentes pour les lieux mentionnés dans l'Objectif Cible 2.1 ?

Régulièrement	Souvent	Occasionnellement	Rarement	Jamais	Je ne sais pas
---------------	---------	-------------------	----------	--------	----------------

14. Veuillez, si vous connaissez des formations organisées depuis 2020, indiquer le lieu (pays de la formation).

Par exemple, île de Gyaros (Grèce).

15. Titre du cours de formation

16. Durée du cours de formation (en jours)

17. Nom(s) de l'organisation (ou des organisations) ayant organisé la formation

18. Catégorie d'organisation/groupes ayant reçu la formation (par exemple : personnel permanent de l'AMP, bénévoles, pêcheurs, autre (veuillez préciser :))

19. Détails de la formation:

14.7	Formation concentrée sur les techniques de recherche et de suivi du phoque moine	Oui	Non	Je ne sais pas
14.8	La formation s'est concentrée, du moins au départ, sur l'atténuation des principales menaces pour les phoques moines (meurtre délibéré, dégradation de l'habitat et enlèvement accidentel), et a ciblé les parties prenantes (par exemple, les pêcheurs, les opérateurs touristiques, les agents des forces de l'ordre).	Oui	Non	Je ne sais pas
	La formation a été développée en collaboration avec les groupes locaux et a été suivie d'un « service de conseil » constant ou d'un processus d'accompagnement pour s'assurer que l'ensemble des efforts étaient pleinement exploités.	Oui	Non	Je ne sais pas

Si vous êtes au courant de plusieurs cours de formation (dans le même lieu ou dans des lieux différents), VEUILLEZ fournir les détails concernant toute formation supplémentaire sur les points 14-19 en utilisant l'espace ci-dessous

En gardant à l'esprit l'Objectif 3 de la Stratégie, les pays du "GROUPE B"

**La présence du phoque moine dans les sites où il est occasionnellement observé aujourd'hui dans les pays du « GROUPE B » est définitivement établie, et la reproduction reprend dans des zones caractérisées par un habitat côtier suffisant et adapté. Les pays du « GROUPE B » sont promus au statut de « GROUPE A »**

**Objectif Cible 3.1.** La présence du phoque moine en Albanie est confirmée et définitivement établie.

20. Un système de signalement pour détecter la présence occasionnelle du phoque moine et alerter les autorités est mis en place le long de la zone côtière albanaise.

Oui	Non	Partiellement	Je ne sais pas
-----	-----	---------------	----------------

21. Des actions de sensibilisation sont menées en Albanie dans les zones concernées.

Régulièrement	Souvent	De manière occasionnelle	Rarement	Jamais	Je ne sais pas
---------------	---------	--------------------------	----------	--------	----------------

22. *Un suivi à long terme des grottes est mis en place dans les grottes identifiées lors des études précédentes sur la péninsule de Karaburun et dans les zones environnantes.*

<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Partiellement</i>	<i>Je ne sais pas</i>
------------	------------	----------------------	-----------------------

**Objectif Cible 3.3.** La présence du phoque moine en Italie, dans les zones avec des observations récurrentes, la disponibilité d'habitats et la proximité des colonies de reproduction voisines, est définitivement établie, et la reproduction du phoque moine reprend.

23. *Un système de signalement pour détecter la présence occasionnelle du phoque moine et alerter les autorités est renforcé le long des zones côtières caractérisées par des observations récurrentes et des habitats côtiers historiquement utilisés par l'espèce.*

<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Partiellement</i>	<i>Je ne sais pas</i>
------------	------------	----------------------	-----------------------

24. *Le suivi de la répartition, de l'abondance et du comportement du phoque moine (y compris la production éventuelle de petits) est poursuivi dans les îles Égades.*

<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Partiellement</i>	<i>Je ne sais pas</i>
------------	------------	----------------------	-----------------------

25. *Le suivi de la présence du phoque moine est réalisé dans les zones historiquement abritant des habitats de phoque moine en Sardaigne.*

<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Partiellement</i>	<i>Je ne sais pas</i>
------------	------------	----------------------	-----------------------

26. *Des actions de sensibilisation sont menées en Sardaigne.*

<i>Régulièrement</i>	<i>Souvent</i>	<i>De manière occasionnelle</i>	<i>Rarement</i>	<i>Jamais</i>	<i>Je ne sais pas</i>
----------------------	----------------	---------------------------------	-----------------	---------------	-----------------------

27. *Le suivi de la présence du phoque moine est réalisé dans les zones historiquement abritant des habitats de phoque moine dans l'archipel toscan.*

<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Partiellement</i>	<i>Je ne sais pas</i>
------------	------------	----------------------	-----------------------

28. *Des actions de sensibilisation sont menées dans l'archipel de Toscane*

<i>Régulièrement</i>	<i>Souvent</i>	<i>De manière occasionnelle</i>	<i>Rarement</i>	<i>Jamais</i>	<i>Je ne sais pas</i>
----------------------	----------------	---------------------------------	-----------------	---------------	-----------------------

29. *La surveillance de la présence du phoque moine est effectuée dans les zones contenant historiquement un habitat pour le phoque moine et des observations récentes récurrentes dans les îles mineures du détroit de Sicile (Pantelleria îles Pélages).*

<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Partiellement</i>	<i>Je ne sais pas</i>
------------	------------	----------------------	-----------------------

30. *Des actions de sensibilisation sont menées dans les îles mineures du détroit de Sicile (Pantelleria, îles Pélages).*

<i>Régulièrement</i>	<i>Souvent</i>	<i>De manière occasionnelle</i>	<i>Rarement</i>	<i>Jamais</i>	<i>Je ne sais pas</i>
----------------------	----------------	---------------------------------	-----------------	---------------	-----------------------

31. *La surveillance de la présence du phoque moine est menée dans le Salento (Pouilles), dans des zones côtières contenant des habitats historiques du phoque moine et caractérisées par des observations récurrentes.*

<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Partiellement</i>	<i>Je ne sais pas</i>
------------	------------	----------------------	-----------------------

32. *Des actions de sensibilisation sont menées dans le Salento (Pouilles)*

<i>Régulièrement</i>	<i>Souvent</i>	<i>De manière occasionnelle</i>	<i>Rarement</i>	<i>Jamais</i>	<i>Je ne sais pas</i>
----------------------	----------------	---------------------------------	-----------------	---------------	-----------------------

**Veuillez utiliser la section 86 pour fournir toute information ou tout détail supplémentaire relatif à l'objectif cible 3.3..**

**L'objectif cible 3.4** vise à établir de manière permanente la présence du phoque moine au **Liban**.

33. *Un système de signalement visant à détecter la présence occasionnelle du phoque moine et à alerter les autorités est mis en place le long de la zone côtière libanaise.*

<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Partiellement</i>	<i>Je ne sais pas</i>
------------	------------	----------------------	-----------------------

34. *Des actions de sensibilisation sont menées le long de la zone côtière libanaise.*

<i>Régulièrement</i>	<i>Souvent</i>	<i>De manière occasionnelle</i>	<i>Rarement</i>	<i>Jamais</i>	<i>Je ne sais pas</i>
----------------------	----------------	---------------------------------	-----------------	---------------	-----------------------

35. *Une étude d'évaluation de l'habitat côtier est menée dans les zones caractérisées par des observations récurrentes récentes du phoque moine, et un programme de surveillance à long terme des grottes est lancé dans le nord du Liban.*

<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Partiellement</i>	<i>Je ne sais pas</i>
------------	------------	----------------------	-----------------------

Veillez utiliser la section 86 pour fournir toute information ou tout détail supplémentaire en lien avec l'objectif cible 3.4.

**Objectif cible 3.5.** La présence du phoque moine en **Israël** est établie de manière permanente.

36. *Un système de signalement visant à détecter la présence occasionnelle du phoque moine et à alerter les autorités est mis en place le long de la zone côtière israélienne.*

<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Partiellement</i>	<i>Je ne sais pas</i>
------------	------------	----------------------	-----------------------

37. *Des actions de sensibilisation sont menées le long de la zone côtière israélienne.*

<i>Régulièrement</i>	<i>Souvent</i>	<i>De manière occasionnelle</i>	<i>Rarement</i>	<i>Jamais</i>	<i>Je ne sais pas</i>
----------------------	----------------	---------------------------------	-----------------	---------------	-----------------------

38. *Une étude d'évaluation de l'habitat côtier est menée, et un programme de surveillance à long terme des grottes est mis en œuvre dans le nord d'Israël*

<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Partiellement</i>	<i>Je ne sais pas</i>
------------	------------	----------------------	-----------------------

Veillez utiliser la section 86 pour fournir toute information ou tout détail supplémentaire en lien avec l'objectif cible 3.5.

**Objectif cible 3.6.** La présence du phoque moine au Monténégro est établie de manière permanente.

39. *Un système de signalement visant à détecter la présence occasionnelle du phoque moine et à alerter les autorités est mis en place le long de la zone côtière du Monténégro.*

<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Partiellement</i>	<i>Je ne sais pas</i>
------------	------------	----------------------	-----------------------

40. *Des actions de sensibilisation sont menées le long de la zone côtière du Monténégro.*

<i>Régulièrement</i>	<i>Souvent</i>	<i>De manière occasionnelle</i>	<i>Rarement</i>	<i>Jamais</i>	<i>Je ne sais pas</i>
----------------------	----------------	---------------------------------	-----------------	---------------	-----------------------

41. *Des études d'évaluation de l'habitat côtier sont terminées, et des programmes de surveillance à long terme des grottes sont mis en œuvre au Monténégro.*

<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Partiellement</i>	<i>Je ne sais pas</i>
------------	------------	----------------------	-----------------------

Veillez utiliser la section 86 pour fournir toute information ou tout détail supplémentaire en lien avec l'objectif cible 3.6.

**Objectif cible 3.7.** La mise en œuvre des objectifs cibles 3.1 à 3.6 est facilitée par des activités de renforcement des capacités appropriées et la coopération sous-régionale.

42. Renforcement des capacités. Des sessions de formation ont-elles été organisées dans des domaines pertinents pour les sites mentionnés dans les objectifs cibles 3.1 à 3.6 ?

Albanie	Régulièrement	Souvent	De manière occasionnelle	Rarement	Jamais	Je ne sais pas
Italie	Régulièrement	Souvent	De manière occasionnelle	Rarement	Jamais	Je ne sais pas
Liban	Régulièrement	Souvent	De manière occasionnelle	Rarement	Jamais	Je ne sais pas
Israël	Régulièrement	Souvent	De manière occasionnelle	Rarement	Jamais	Je ne sais pas
Monténégro	Régulièrement	Souvent	De manière occasionnelle	Rarement	Jamais	Je ne sais pas

43. Des sessions de formation ont-elles été organisées dans ces pays concernant les domaines pertinents pour les objectifs cibles 3.1 à 3.6 ?

*Par exemple, l'île de Gyaros (Grèce).*

44. Titre du cours de formation.

45. Durée du cours de formation (en jours).

46. Nom de l'organisation (ou des organisations) ayant organisé la formation.

47. Catégorie d'organisation/groupes ayant reçu la formation (par exemple, personnel permanent des AMP, bénévoles, pêcheurs, autres (veuillez spécifier))

48. Détails de la formation:

48.1	<i>La formation était axée sur les techniques de recherche et de surveillance du phoque moine.</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Je ne sais pas</i>
48.2	<i>Des programmes de sensibilisation visant à atténuer les principales menaces pour les phoques moines (meurtres délibérés, dégradation de l'habitat et prises accidentelles), et ciblant les parties prenantes (par exemple, les pêcheurs, les opérateurs touristiques, les agents des forces de l'ordre, les juges).</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Je ne sais pas</i>
48.3	<i>La formation a été développée en collaboration avec les groupes locaux, suivie d'un « service de conseil » constant ou d'un processus d'accompagnement pour garantir que l'effort soit pleinement exploité.</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Je ne sais pas</i>

Si vous êtes au courant de plusieurs cours de formation (au même endroit ou à différents endroits), VEUILLEZ fournir les détails des formations sur les points 43 à 48

---



---



---

49. La rationalisation des résultats des observations et de la surveillance des grottes réalisée dans les objectifs cibles 3.1 à 3.6 ci-dessus est discutée au niveau sous-régional afin de mieux évaluer le statut de la population dans les pays du « Groupe B » dans un contexte géographique qui dépasse les frontières nationales, et afin d'identifier les zones prioritaires où des mesures de protection spatiales sont nécessaires.

Albanie	Régulièrement	Souvent	De manière occasionnelle	Rarement	Jamais	Je ne sais pas
Italie	Régulièrement	Souvent	De manière occasionnelle	Rarement	Jamais	Je ne sais pas
Liban	Régulièrement	Souvent	De manière occasionnelle	Rarement	Jamais	Je ne sais pas
Israël	Régulièrement	Souvent	De manière occasionnelle	Rarement	Jamais	Je ne sais pas
Monténégro	Régulièrement	Souvent	De manière occasionnelle	Rarement	Jamais	Je ne sais pas

50. Renforcement des capacités des gestionnaires d'AMP. Des sessions de formation ont été organisées dans des domaines pertinents pour les sites mentionnés dans les objectifs cibles 3.1 à 3.6.

Albanie	Régulièrement	Souvent	De manière occasionnelle	Rarement	Jamais	Je ne sais pas
Italie	Régulièrement	Souvent	De manière occasionnelle	Rarement	Jamais	Je ne sais pas
Liban	Régulièrement	Souvent	De manière occasionnelle	Rarement	Jamais	Je ne sais pas
Israël	Régulièrement	Souvent	De manière occasionnelle	Rarement	Jamais	Je ne sais pas
Monténégro	Régulièrement	Souvent	De manière occasionnelle	Rarement	Jamais	Je ne sais pas

51. Veuillez, si vous avez connaissance de formations dispensées aux gestionnaires d'AMP depuis 2020, fournir le lieu (pays de la formation).

Par exemple, l'île de Gyaros (Grèce).

52. Titre du cours de formation.

53. Durée du cours de formation (en jours).

54. Nom de l'organisation (ou des organisations) ayant organisé la formation.

55. Catégorie d'organisation/groupes ayant reçu la formation (par exemple, personnel permanent des AMP, bénévoles, pêcheurs, autres (veuillez spécifier :)).

56. La formation était axée sur la discussion des mesures de gestion améliorées et des mesures d'atténuation à introduire dans les AMP existantes.

Oui	Non	Je ne sais pas
-----	-----	----------------

Si vous êtes au courant de plusieurs cours de formation (au même endroit ou à différents endroits), VEUILLEZ fournir les détails de toute formation supplémentaire sur les points 51 à 56 dans l'espace ci-dessous:

---



---



---



---

En gardant à l'esprit l'objectif 4 de la stratégie.

**La présence du phoque moine est à nouveau signalée dans l'habitat historique de l'espèce dans les pays du « Groupe C », et ces pays du « Groupe C » sont reclassés en « Groupe B ». Une fois que tous les pays du « Groupe C » auront été reclassés, le Groupe C sera supprimé.**

**Objectif cible 4.1.** La présence continue du phoque moine sur les côtes méditerranéennes du Maghreb et les îles annexes, en Tunisie, en Algérie, au Maroc, ainsi que sur les îles Chafarinas (Espagne), est signalée de manière récurrente et établie de façon permanente.

57. (À partir du tableau ci-dessous, marquez d'un X la réponse que vous jugez la plus appropriée). Un système de signalement visant à détecter la présence du phoque moine et à alerter les autorités est-il mis en œuvre dans les lieux suivants ?

<i>Le long des côtes méditerranéennes du Maghreb et des îles annexes.</i>	<i>Régulièrement</i>	<i>Souvent</i>	<i>De manière occasionnelle</i>	<i>Rarement</i>	<i>Jamais</i>	<i>Je ne sais pas</i>
<i>Tunisie</i>	<i>Régulièrement</i>	<i>Souvent</i>	<i>De manière occasionnelle</i>	<i>Rarement</i>	<i>Jamais</i>	<i>Je ne sais pas</i>
<i>Algérie</i>	<i>Régulièrement</i>	<i>Souvent</i>	<i>De manière occasionnelle</i>	<i>Rarement</i>	<i>Jamais</i>	<i>Je ne sais pas</i>
<i>Maroc</i>	<i>Régulièrement</i>	<i>Souvent</i>	<i>De manière occasionnelle</i>	<i>Rarement</i>	<i>Jamais</i>	<i>Je ne sais pas</i>
<i>Îles Chafarinas (Espagne)</i>	<i>Régulièrement</i>	<i>Souvent</i>	<i>De manière occasionnelle</i>	<i>Rarement</i>	<i>Jamais</i>	<i>Je ne sais pas</i>

58. (À partir du tableau ci-dessous, marquez d'un X la réponse que vous jugez la plus appropriée). **Des activités de surveillance à long terme des grottes** sont-elles initiées dans l'habitat côtier identifié comme adéquat aux emplacements suivants ?

<i>Parc national d'Al Hoceima et Cap Trois Fourches (Maroc)</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Partiellement</i>	<i>Je ne sais pas</i>
<i>Îles Chafarinas (Espagne)</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Partiellement</i>	<i>Je ne sais pas</i>
<i>Algérie</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Partiellement</i>	<i>Je ne sais pas</i>
<i>Archipel de La Galite (Tunisie)</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Partiellement</i>	<i>Je ne sais pas</i>

**Veillez utiliser la section 86 pour fournir toute information ou tout détail supplémentaire en lien avec l'objectif cible 4.1.**

**Objectif cible 4.2.** La présence du phoque moine dans les îles Baléares, Espagne, est signalée de manière récurrente et établie de façon permanente.

59. Un système de signalement visant à détecter la présence occasionnelle du phoque moine et à alerter les autorités est mis en place.

<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Partiellement</i>	<i>Je ne sais pas</i>
------------	------------	----------------------	-----------------------

60. Des actions de sensibilisation sont menées autour des îles Baléares, en Espagne.

<i>Régulièrement</i>	<i>Souvent</i>	<i>De manière occasionnelle</i>	<i>Rarement</i>	<i>Jamais</i>	<i>Je ne sais pas</i>
----------------------	----------------	---------------------------------	-----------------	---------------	-----------------------

**Objectif cible 4.3.** La présence du phoque moine en Bosnie-Herzégovine et en Slovénie est signalée de manière récurrente et établie de façon permanente.

61. Une surveillance régulière de la présence du phoque moine est effectuée dans l'habitat historique de l'espèce en Bosnie-Herzégovine et en Slovénie.

<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Partiellement</i>	<i>Je ne sais pas</i>
------------	------------	----------------------	-----------------------

**62. Des actions de sensibilisation sont menées en Bosnie-Herzégovine et en Slovénie**

Régulièrement	Souvent	De manière occasionnelle	Rarement	Jamais	Je ne sais pas
---------------	---------	--------------------------	----------	--------	----------------

**Objectif cible 4.4.** La présence du phoque moine en **Corse** est signalée de manière récurrente et établie de façon permanente.

**63. Regular monitoring of monk seal presence is conducted in the species' historical habitat in Corsica**

Oui	Non	Partiellement	Je ne sais pas
-----	-----	---------------	----------------

**64. Des actions de sensibilisation sont menées en Corse.**

Régulièrement	Souvent	De manière occasionnelle	Rarement	Jamais	Je ne sais pas
---------------	---------	--------------------------	----------	--------	----------------

**Objectif cible 4.5.** La présence du phoque moine est à nouveau signalée en **France** continentale

**65. Une surveillance régulière de la présence du phoque moine est effectuée dans l'habitat historique de l'espèce en France continentale**

Oui	Non	Partiellement	Je ne sais pas
-----	-----	---------------	----------------

**66. Des actions de sensibilisation sont menées en France continentale.**

Régulièrement	Souvent	De manière occasionnelle	Rarement	Jamais	Je ne sais pas
---------------	---------	--------------------------	----------	--------	----------------

**Objectif cible 4.6.** La présence de la phoque moine en **Libye** et dans l'ouest de l'Égypte voisine est régulièrement signalée et définitivement établie.

**67. Un relevé complet de l'habitat du phoque moine sur la côte extrême-est de la Libye, bordant l'Égypte, a été réalisé, et un suivi à long terme des grottes a été mis en place dans cette région ainsi que dans les grottes identifiées lors de projets antérieur**

Oui	Non	Partiellement	Je ne sais pas
-----	-----	---------------	----------------

**68. Des actions de sensibilisation sont menées en Libye, visant les habitants locaux et, plus particulièrement, les pêcheurs**

Régulièrement	Souvent	De manière occasionnelle	Rarement	Jamais	Je ne sais pas
---------------	---------	--------------------------	----------	--------	----------------

**69. Un relevé complet de la présence du phoque moine en Égypte, par la collecte de données sur les observations (depuis la frontière, y compris la zone marine protégée de Sallum, jusqu'à Marsa Matrouh), sera effectué d'ici 2025.**

Oui	Non	Partiellement	Je ne sais pas
-----	-----	---------------	----------------

**70. Des actions de sensibilisation sont organisées en Égypte.**

Régulièrement	Souvent	De manière occasionnelle	Rarement	Jamais	Je ne sais pas
---------------	---------	--------------------------	----------	--------	----------------

**71. Un relevé complet de l'habitat du phoque moine dans les zones égyptiennes caractérisées par des observations récurrentes et une côte géomorphologiquement adaptée a été réalisé, et un suivi à long terme des grottes a été mis en place.**

Oui	Non	Partiellement	Je ne sais pas
-----	-----	---------------	----------------

Veuillez utiliser la section 86 pour fournir toute information ou tout détail complémentaire relatif à l'Objectif Cible 4.6.

**Objectif cible 4.7.** La présence du phoque moine est signalée à **Malte**.

72. Le suivi de la présence du phoque moine est effectué dans l'habitat historique de l'espèce à Malte.

Oui	Non	Partiellement	Je ne sais pas
-----	-----	---------------	----------------

73. Des actions de sensibilisation sont menées à Malte.

Régulièrement	Souvent	De manière occasionnelle	Rarement	Jamais	Je ne sais pas
---------------	---------	--------------------------	----------	--------	----------------

Veuillez utiliser la section 86 pour fournir toute information ou tout détail complémentaire relatif à l'Objectif Cible 4.7.

**Objectif cible 4.8.** La présence du phoque moine en **Syrie** est régulièrement signalée et définitivement établie.

74. Un système de rapport pour détecter la présence occasionnelle du phoque moine et alerter les autorités est mis en place le long de la zone côtière syrienne.

Oui	Non	Partiellement	Je ne sais pas
-----	-----	---------------	----------------

75. Des actions de sensibilisation sont menées en Syrie.

Régulièrement	Souvent	De manière occasionnelle	Rarement	Jamais	Je ne sais pas
---------------	---------	--------------------------	----------	--------	----------------

Veuillez utiliser la section 86 pour fournir toute information ou tout détail complémentaire relatif à l'Objectif Cible 4.8.

**Objectif cible 4.9.** La mise en œuvre des Objectifs Cibles 4.1 à 4.8 est facilitée par des activités de renforcement des capacités appropriées et la coopération sous-régionale.

76. Renforcement des capacités. Des sessions de formation ont été organisées dans des domaines pertinents pour les zones mentionnées dans les Objectifs Cibles 4.1 à 4.8.

Les côtes méditerranéennes du Maghreb et les îles annexées, en Algérie, au Maroc, en Tunisie et les îles Chafarinas (Espagne)	Régulièrement	Souvent	De manière occasionnelle	Rarement	Jamais	Je ne sais pas
Îles Baléares, Espagne	Régulièrement	Souvent	De manière occasionnelle	Rarement	Jamais	Je ne sais pas
Bosnie-Herzégovine et Slovénie	Régulièrement	Souvent	De manière occasionnelle	Rarement	Jamais	Je ne sais pas
Corse	Régulièrement	Souvent	De manière occasionnelle	Rarement	Jamais	Je ne sais pas
France continentale	Régulièrement	Souvent	De manière occasionnelle	Rarement	Jamais	Je ne sais pas
Libye	Régulièrement	Souvent	De manière occasionnelle	Rarement	Jamais	Je ne sais pas
Malte	Régulièrement	Souvent	De manière occasionnelle	Rarement	Jamais	Je ne sais pas
Syrie	Régulièrement	Souvent	De manière occasionnelle	Rarement	Jamais	Je ne sais pas

77. Veuillez, s'il vous plaît, fournir les informations relatives à toute formation ayant eu lieu depuis 2020, en précisant le lieu (pays où la formation s'est déroulée).

Par exemple, l'île de Gyros (Grèce).

78. Intitulé de la formation.

79. Durée de la formation (en jours).

80. Nom de l'organisation (ou des organisations) ayant dispensé la formation.

81. Catégorie d'organisation/groupes ayant reçu la formation (par exemple : personnel permanent des AMP, bénévoles, pêcheurs, autres (veuillez spécifier).

82. Détails de la formation:

82.1	La formation était axée sur la recherche et les techniques de suivi des phoques moines.	Oui	Non	Je ne sais pas
82.2	La formation s'est concentrée, du moins dans un premier temps, sur l'atténuation des principales menaces pesant sur les phoques moines (meurtre délibéré, dégradation de l'habitat et enchevêtrement accidentel), et visait les parties prenantes concernées (par exemple, les pêcheurs, les opérateurs touristiques, les agents des forces de l'ordre, les juges).	Oui	Non	Je ne sais pas
82.3	La formation a été développée en collaboration avec les groupes locaux, et a été suivie d'un service de "conseil" constant ou d'un processus d'accompagnement afin de garantir que les efforts déployés soient pleinement exploités.	Oui	Non	Je ne sais pas

Si vous avez connaissance de plusieurs formations (dans le même lieu ou dans des lieux différents), VEUILLEZ fournir les détails des formations sur les points 77 à 82:

---



---



---



---



---

83. La mise en œuvre des Objectifs 4.1 à 4.8 est réalisée, dans la mesure du possible, par le biais du développement de cadres de collaboration internationale, visant à garantir le partage de l'expertise et des résultats de suivi entre les pays voisins dans le but d'évaluer le statut sous-régional et d'atteindre les objectifs de conservation.

Oui	No,	Partiellement	Je ne sais pas
-----	-----	---------------	----------------

Si oui/partiellement, VEUILLEZ fournir, brièvement, des détails.

---



---



---

Vers une **stratégie régionale actualisée pour la conservation du phoque moine dans la Méditerranée**

84. En tenant compte de toutes les questions abordées jusqu'à présent, pourriez-vous nous indiquer votre niveau de satisfaction concernant la mise en œuvre globale de la stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée (2020-2025) à ce jour ?

Extrêmement	Très	Modérément	Légèrement	Pas du tout
-------------	------	------------	------------	-------------

85. Quel est le niveau de pertinence que vous attribuez aux actions suivantes lors de la mise à jour de la stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée, en vue de sa mise en œuvre future et de son succès ?

85.1	Comité consultatif sur le phoque moine (MSAC)	Extrêmement	Très	Modérément	Légèrement	Pas du tout	Je ne sais pas
85.2	Suivi régulier des zones déjà identifiées comme sites de reproduction du phoque moine	Extrêmement	Très	Modérément	Légèrement	Pas du tout	Je ne sais pas
85.3	Suivi régulier des zones où des preuves de la présence du phoque moine ont actuellement été observées	Extrêmement	Très	Modérément	Légèrement	Not at all	I do not know
85.4	Suivi régulier des zones où des preuves de la présence du phoque moine ont été observées, mais où aucune observation ou rapport n'a été fait depuis 2000	Extrêmement	Très	Modérément	Légèrement	Not at all	I do not know
85.5	Études d'évaluation de l'habitat du phoque moine dans les zones avoisinant les sites connus pour abriter actuellement des phoques	Extrêmement	Très	Modérément	Légèrement	Not at all	I do not know
85.6	Études d'évaluation de l'habitat du phoque moine dans les zones où des phoques moines étaient présents par le passé, mais où aucun phoque n'a été observé ou rapporté depuis 2000	Extrêmement	Très	Modérément	Légèrement	Not at all	I do not know
85.7	Formations en renforcement des capacités et en sensibilisation	Extrêmement	Très	Modérément	Légèrement	Not at all	I do not know
85.8	Test et développement de nouvelles techniques pour le suivi des phoques moines (par exemple, les drones)	Extrêmement	Très	Modérément	Légèrement	Not at all	I do not know
85.9	Engagement of stakeholders in the conservation process	Extrêmement	Très	Modérément	Légèrement	Not at all	I do not know
85.10	Fundraising to support the actions above and/or others	Extrêmement	Très	Modérément	Légèrement	Not at all	I do not know

SI VOUS AVEZ RÉPONDU « PAS DU TOUT » OU « LÉGÈREMENT » À L'UNE DES ACTIONS MENTIONNÉES CI-DESSUS, VEUILLEZ NOUS INDIQUER quelles modifications spécifiques vous apporteriez aux composantes structurelles correspondantes (objectifs et cibles associées) figurant sous ce thème dans la stratégie actuelle ?

---



---



---

**86.VEUILLEZ NOUS FAIRE PART DE TOUT COMMENTAIRE OU DE TOUTE SUGGESTION QUE VOUS ESTIMEZ IMPORTANTS POUR LA MISE À JOUR DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA CONSERVATION DU PHOQUE MOINE EN MÉDITERRANÉE (100 mots maximum)**

---

### **Annex III**

Analyse des 25 questionnaires sur l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie Régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée

## 1. Profil des participants

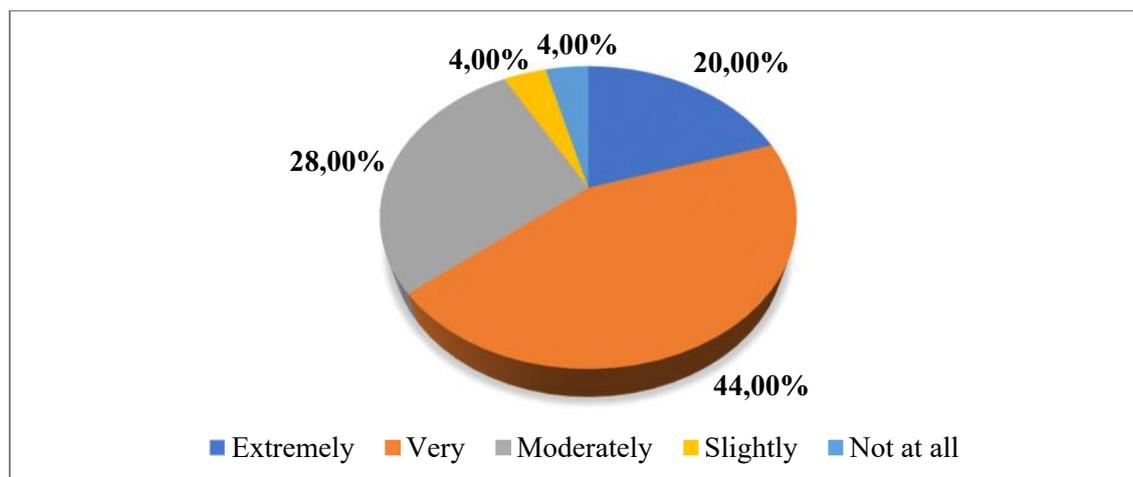


Figure 1. Familiarité avec la stratégie régionale pour la conservation des phoques moines en Méditerranée (2020-2025).

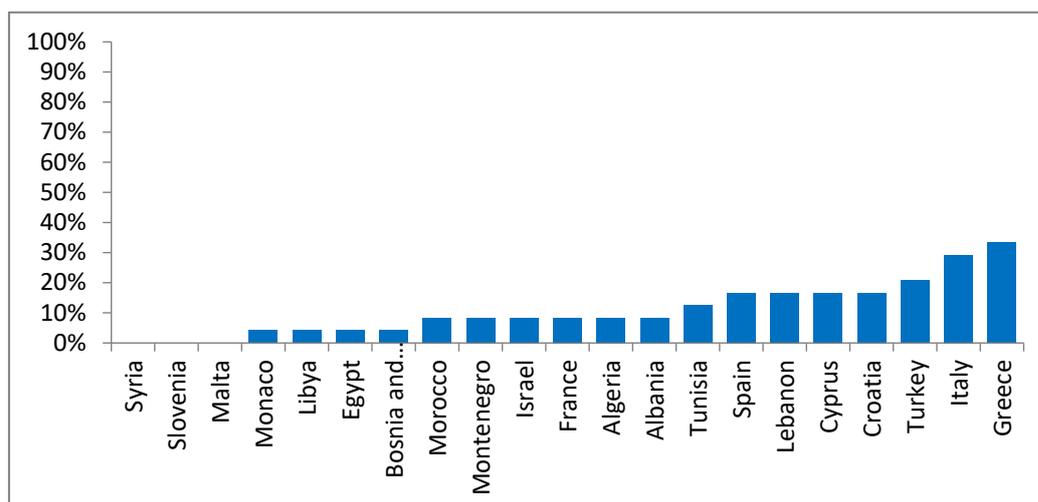


Figure 2. Pays où les personnes interrogées travaillent principalement

Tableau 1. Position/affiliation des participants

<b>Fonction</b> (catégorie correspondant le mieux à la fonction/affiliation)	
Chercheur, agent de conservation ou tout autre membre du personnel d'une organisation non gouvernementale	8
Point focal national SPA/RAC	4
Fonctionnaire (administration centrale, régionale ou locale)	3
Expert indépendant / Freelancer	3
Professeur ou chercheur à l'université (académique)/institut de recherche	2
Personnel d'une organisation internationale intergouvernementale	1
Étudiant / doctorant	1
	2
Nombre total de réponses	2

**2. Objectif 1. Les États de l'aire de répartition de la Méditerranée mettent en œuvre cette stratégie conformément à la Vision, en élaborant et en adoptant rapidement des politiques nationales et des cadres administratifs appropriés, et avec le soutien efficace et coordonné des organisations internationales et de la société civile concernées.**

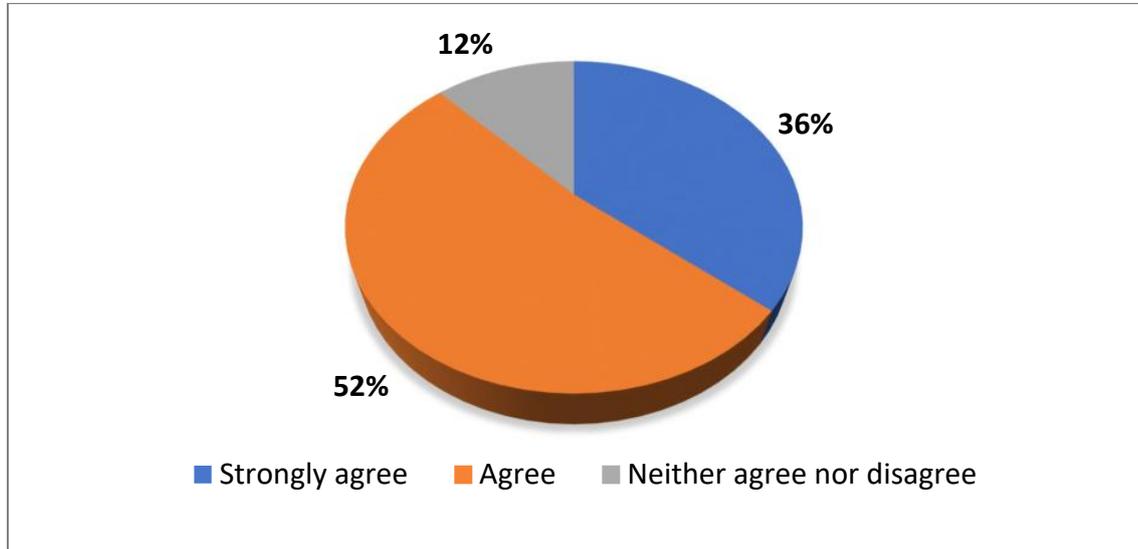


Figure 3. Accord sur la nécessité d'établir un comité consultatif sur le phoque moine (MSAC)

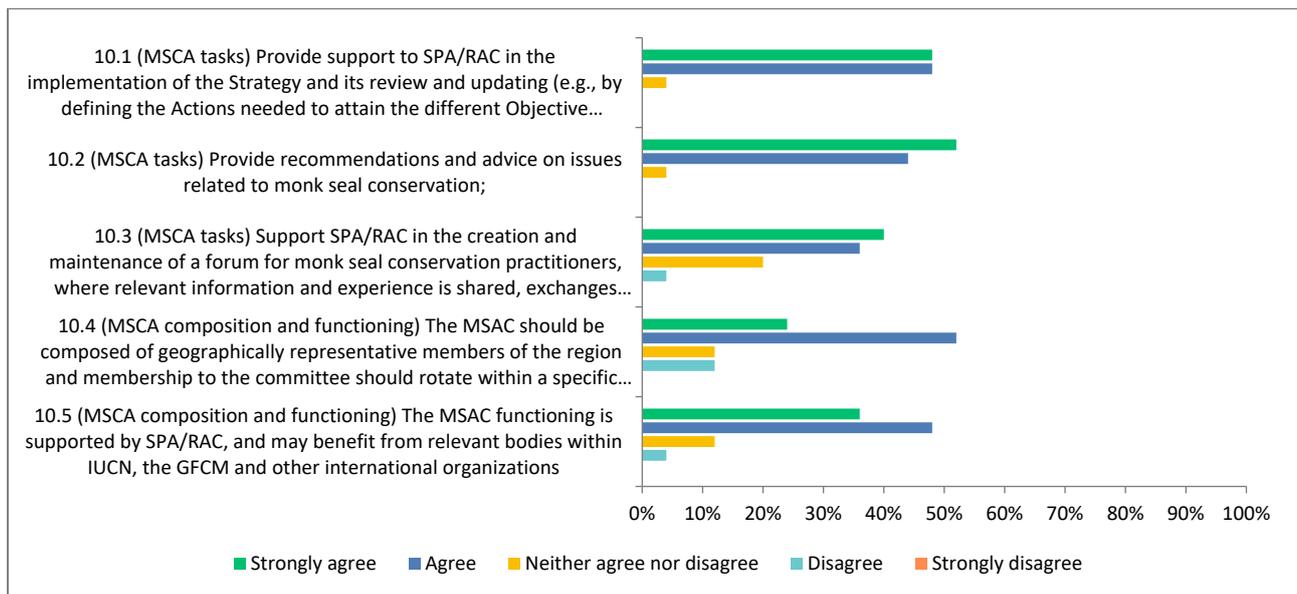


Figure 4. Taches à attribuer au MSAC et sa composition

**3. Objectif 2. Les noyaux de reproduction du phoque moine dans les sites situés dans les pays du « groupe A » sont efficacement protégés contre les massacres délibérés et la dégradation de l'habitat, de sorte que le nombre de phoques dans ces sites augmente et que les phoques puissent se disperser et recoloniser les zones environnantes**

Tableau 2. Actions mises en œuvre dans les lieux énumérés sous l'objectif 2.1 (pourcentages suivis du nombre de réponses en gras). Notez qu'un répondant a décidé de répondre « Pas d'action » à toutes les questions pour montrer son désaccord dans les lieux énumérés.

<b>Objectif 2.1. Maintenir et assurer la présence du phoque moine dans les sites importants pour lui.</b>	La législation actuelle interdisant le port d'armes à feu et d'explosifs à bord des navires de pêche est appliquée.	Géographiquement délimité et légalement protégé/géré ; gestion efficace de l'AMP	Mesures de gestion appropriées et implication des communautés locales	Aucune action	Pas familier avec cet endroit
Îles grecques Ioniennes	26.67% <sup>4</sup>	13.33% <sup>2</sup>	26.67% <sup>4</sup>	13.33% <sup>2</sup>	46.67% <sup>7</sup>
Les Sporades du Nord	26.67% <sup>4</sup>	33.33% <sup>5</sup>	20.00% <sup>3</sup>	6.67% <sup>1</sup>	53.33% <sup>8</sup>
Gyaros	20.00% <sup>3</sup>	13.33% <sup>2</sup>	13.33% <sup>2</sup>	6.67% <sup>1</sup>	60.00% <sup>9</sup>
Kimolos et Polyaigos	13.33% <sup>2</sup>	0.00% <sup>0</sup>	0.00% <sup>0</sup>	13.33% <sup>2</sup>	73.33% <sup>11</sup>
Karpathos-Saria	14.29% <sup>2</sup>	14.29% <sup>2</sup>	0.00% <sup>0</sup>	7.14% <sup>1</sup>	71.43% <sup>10</sup>
Côtes turques de la mer Égée et de la Méditerranée	29.41% <sup>5</sup>	29.41% <sup>5</sup>	29.41% <sup>5</sup>	5.88% <sup>1</sup>	58.82% <sup>10</sup>
Chypre	14.29% <sup>2</sup>	21.43% <sup>3</sup>	7.14% <sup>1</sup>	7.14% <sup>1</sup>	64.29% <sup>9</sup>

Tableau 3. Statut de protection actuel des sites énumérés dans l'objectif cible 2.1 (pourcentages suivis du nombre de réponses en **gras**).

<b>Current protection status</b>	Oui	Non	Je ne sais pas
Création d'une AMP (ou d'un réseau d'AMP) pour le phoque moine dans les îles grecques de la mer Ionienne	35.71% <sup>5</sup>	21.43% <sup>3</sup>	42.86% <sup>6</sup>
Île de Gyaros Natura 2000 établie en tant que AMP pour les phoques moines	42.86% <sup>6</sup>	7.14% <sup>1</sup>	50.00% <sup>7</sup>
Création d'une AMP pour les phoques moines à Kimolos - Polyaigos	14.29% <sup>2</sup>	14.29% <sup>2</sup>	71.43% <sup>10</sup>
Création d'une AMP pour les phoques moines à Karpathos - Saria	14.29% <sup>2</sup>	14.29% <sup>2</sup>	71.43% <sup>10</sup>
AMPs pour le phoque moine désignées le long des côtes égéennes et méditerranéennes de la Turquie, telles qu'elles ont été déterminées et cartographiées par l'Agence turque pour la protection de l'environnement.National Monk Seal Committee	37.50% <sup>6</sup>	6.25% <sup>1</sup>	56.25% <sup>9</sup>
AMP pour le phoque moine désignée à Chypre où l'habitat critique du phoque moine a été identifié	35.71% <sup>5</sup>	7.14% <sup>1</sup>	57.14% <sup>8</sup>

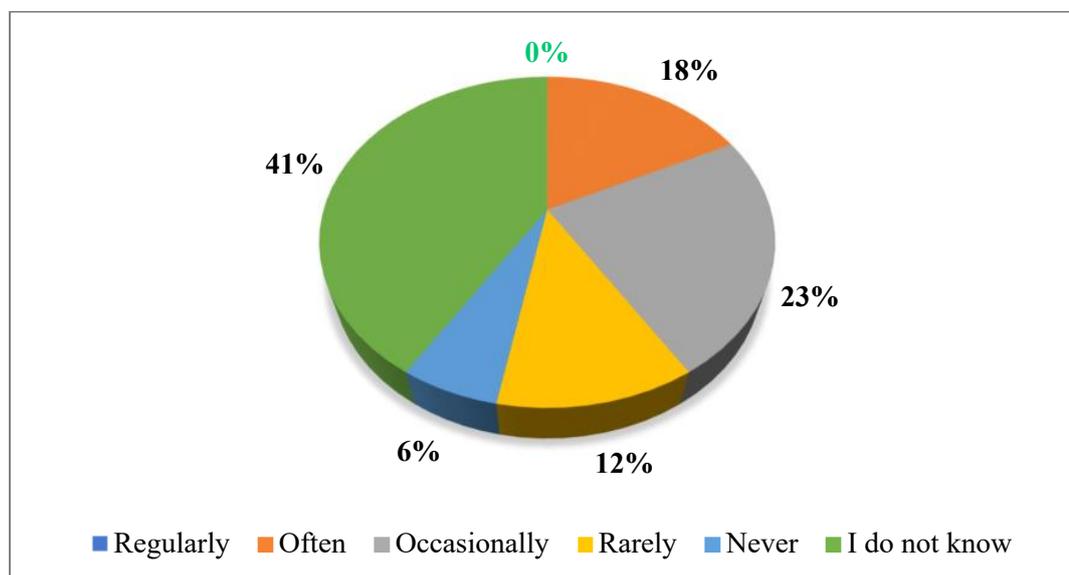


Figure 5. Fréquence des activités de renforcement des capacités dans les domaines pertinents pour les lieux énumérés dans la cible de l'objectif 2.1

**4. Objectif 3. La présence du phoque moine dans les sites où il est occasionnellement observé aujourd'hui dans les pays du « groupe B » est établie de façon permanente et la reproduction reprend. Les pays du « groupe B » sont reclassés dans le « groupe A3.**

Tableau 4. Actions mises en œuvre en Albanie dans le cadre de l'objectif cible 3.1 (pourcentages suivis du nombre de réponses en **gras**).

	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Partiellement</u>	<u>Je ne sais pas</u>
<p><b>Objectif cible 3.1. La présence du phoque moine en Albanie est confirmée et établie de façon permanente. Un système de signalement permettant de détecter la présence occasionnelle de phoques moines et d'alerter les autorités est mis en œuvre le long de la zone côtière albanaise.</b></p>				
<p>Un programme de signalement visant à détecter la présence occasionnelle de phoques moines et à alerter les autorités est mis en œuvre le long de la zone côtière albanaise.</p>	12.50% <b>2</b>	6.25% <b>1</b>	12.50% <b>2</b>	68.75% <b>11</b>

	<u>Régulièrement</u>	<u>Souvent</u>	<u>Occasionnellement</u>	<u>Rarement</u>	<u>Jamais</u>	<u>Je ne sais pas</u>
Des actions de sensibilisation sont menées en <b>Albanie</b> dans les domaines concernés.	-	-	21.43% <b>3</b>	-	-	78.57% <b>11</b>
	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Partiellement</u>	<u>Je ne sais pas</u>		
Surveillance à long terme des grottes identifiées lors d'études précédentes dans la péninsule de Karaburun et dans les environs.	23.53% <b>4</b>	5.88% <b>1</b>	11.76% <b>2</b>	58.82% <b>10</b>		

Tableau 5. Actions de suivi mises en œuvre en Italie dans le cadre de l'objectif cible 3.3 (pourcentages suivis du nombre de réponses en **gras**).

<b>Objectif 3.3. La présence du phoque moine en Italie, dans les zones où les observations sont récurrentes, où l'habitat est disponible et où les colonies de reproduction sont proches, est établie de manière permanente et la reproduction du phoque moine reprend.</b>				
	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Partiellement</u>	<u>Je ne sais pas</u>
Un système de signalement permettant de détecter la présence occasionnelle de phoques moines en Italie et d'alerter les autorités est renforcé le long des zones côtières caractérisées par des observations récurrentes et un habitat côtier historiquement utilisé par l'espèce.	38.89% <b>7</b>	5.56% <b>1</b>	16.67% <b>3</b>	38.89% <b>7</b>
La surveillance de la distribution, de l'abondance et du comportement des phoques moine (y compris la production éventuelle de petits) se poursuit dans les <b>îles Egadi</b> .	5.88% <b>1</b>	-	29.41% <b>5</b>	64.71% <b>11</b>
La surveillance de la présence du phoque moine est effectuée dans les zones contenant historiquement un habitat pour le phoque moine en <b>Sardaigne</b> .	5.88% <b>1</b>	17.65% <b>3</b>	17.65% <b>3</b>	58.82% <b>10</b>

La surveillance de la présence du phoque moine est effectuée dans les zones contenant historiquement un habitat pour le phoque moine dans <b>l'archipel toscan.</b>	23.53% <b>4</b>	5.88% <b>1</b>	17.65% <b>3</b>	52.94% <b>9</b>
La surveillance de la présence du phoque moine est effectuée dans les zones contenant historiquement un habitat pour le phoque moine et des observations récentes et récurrentes dans les <b>îles du détroit de Sicile (Pantelleria, îles Pelagie).</b>	5.88% <b>1</b>	17.65% <b>3</b>	11.76% <b>2</b>	64.71% <b>11</b>
Le suivi de la présence du phoque moine est effectué dans le <b>Salento (Pouilles)</b> dans des zones côtières contenant un habitat historique du phoque moine et caractérisées par des observations récurrentes.	.	5.88% <b>1</b>	11.76% <b>2</b>	82.35% <b>14</b>

Tableau 6 Actions mises en œuvre au Liban dans le cadre de l'objectif cible 3.4 (pourcentages suivis du nombre de réponses **en gras**).

<b>Objectif cible 3.4. La présence du phoque moine au Liban est établie de façon permanente.</b>	<u>Yes</u>	<u>No</u>	<u>Partially</u>	<u>I do not know</u>
Un programme de signalement pour détecter la présence occasionnelle de phoques moines et alerter les autorités est mis en œuvre le long de <b>la zone côtière libanaise.</b>	12.50% <b>2</b>	-	25.00% <b>4</b>	62.50% <b>10</b>

Une étude d'évaluation de l'habitat côtier est menée dans les zones caractérisées par des observations récentes et récurrentes de phoques moines et un programme de surveillance à long terme des grottes est lancé dans le <b>nord du Liban.</b>	5.88% <b>1</b>	-	-	68.75% <b>11</b>		
Awareness actions are conducted along the <b>Lebanese coastal zone</b>	Régulièrement	Souvent	Occasionnellement	Rarement	Jamais	Je ne sais pas
	-	-	26.67% <b>4</b>	-	-	73.33% <b>11</b>

Tableau 7. Actions mises en œuvre en Israël dans le cadre de l'objectif cible 3.5 (pourcentages suivis du nombre de réponses en **gras**).

<b>Objectif cible 3.5. La présence du phoque moine en Israël est établie de façon permanente.</b>				
	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Partiellement</u>	<u>Je ne sais pas</u>
Un système de signalement permettant de détecter la présence occasionnelle de phoques moines et d'alerter les autorités est mis en place le long de la <b>zone côtière israélienne.</b>	40.00% <b>6</b>	-	-	60.00% <b>9</b>

Une étude d'évaluation de l'habitat côtier est menée et un programme de surveillance à long terme des grottes est mis en œuvre dans le <b>nord d'Israël.</b>	20.00%	-	-	80.00%		
	<b>3</b>			<b>12</b>		
	<u>Regulierement</u>	<u>Souvent</u>	<u>Occasionellement</u>	<u>Rarement</u>	<u>Jamais</u>	<u>Je ne sais pas</u>
Des actions de sensibilisation sont menées le long de la <b>zone côtière israélienne</b>	-	16.67%	8.33%	-	-	75.00%
		<b>2</b>	<b>1</b>			<b>9</b>

Tableau 8. Actions mises en œuvre au Monténégro dans le cadre de l'objectif cible 3.6 (pourcentages suivis du nombre de réponses en **gras**).

<b>Objectif 3.6. La présence du phoque moine au Monténégro est établie de façon permanente.</b>				
	<u>Yes</u>	<u>No</u>	<u>Partially</u>	<u>I do not know</u>
Un programme de signalement visant à détecter la présence occasionnelle de phoques moines et à alerter les autorités est mis en œuvre le long de la <b>zone côtière du Monténégro.</b>	13.33%	6.67%	20.00%	60.00%
	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>9</b>
Une étude d'évaluation de l'habitat côtier est menée et des programmes de surveillance à long terme des	20.00%	13.33%	-	66.67%
	<b>3</b>	<b>2</b>		<b>10</b>

grottes sont mis  
en œuvre au  
**Monténégro.**

	Régulièrement	Souvent	Occasionnellement	Rarement	Jamais	Je ne sais pas
Des actions de sensibilisation sont menées le long de la zone côtière du Monténégro.	-	-	23.08% <b>3</b>	-	-	76.92% <b>10</b>

Tableau 9. Fréquence des activités de renforcement des capacités dans les domaines pertinents pour les lieux énumérés dans les objectifs cibles 3.1-3.6 (pourcentages suivis du nombre de réponses **en gras**)

<b>LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS. Sessions de formation organisées dans des domaines pertinents pour les lieux énumérés dans la cible de l'objectif 3.1-3.6.</b>							
	Régulièrement	Souvent	Occasionnellement	Rarement	Jamais	Je ne sais pas	Formations déclarées
Albanie	-	-	20.00% <b>3</b>	13.33% <b>2</b>	-	66.67% <b>10</b>	Formation au profit des vétérinaires pour les cas d'urgence concernant le phoque moine, en provenance d'Albanie, de Croatie et du Monténégro.
Italie	-	-	25.00% <b>4</b>	-	-	75.00% <b>12</b>	Cours de renforcement des capacités sur les activités de surveillance des grottes de phoques moines dans le cadre du programme MASE-ISPRA pour la surveillance des espèces de la directive sur les habitats marins.

Liban	-	-	-	13.33% <b>2</b>	13.33% <b>2</b>	73.33% <b>11</b>	À Sami, sur l'île de Céphalonie, en Grèce (des chercheurs du Liban et de l'Italie ont participé) à un atelier régional sur les méthodologies de surveillance du phoque moine de Méditerranée et de ses habitats.
Israël	-	-	7.14% <b>1</b>	7.14% <b>1</b>	-	87.71% <b>12</b>	
Montenegro	-	-	20.00% <b>3</b>	20.00% <b>3</b>	-	60.00% <b>9</b>	

**5. Objectif 4. La présence du phoque moine est à nouveau signalée dans l'habitat historique de l'espèce dans les pays du « Groupe C », et ces pays du « Groupe C » sont reclassés dans le « Groupe B ». Une fois que tous les pays du « groupe C » auront été reclassés, le groupe C sera supprimé.**

Tableau 10. Programme de signalement des fréquences pour détecter la présence de phoques moines et alerter les autorités (pourcentages suivis du nombre de réponses en gras).

<b>Objectif Cible 4.1. La présence continue du phoque moine sur les côtes méditerranéennes du Maghreb et les îles annexées, en Tunisie, en Algérie, au Maroc et dans les îles Chafarinas (Espagne) est signalée de façon répétée et établie de façon permanente.</b>						
<b>Un système de signalement permettant de détecter la présence de phoques moines et d'alerter les autorités a été mis en place dans les lieux suivants</b>	<b>Régulièrement</b>	<b>Souvent</b>	<b>Occasionnellement</b>	<b>Rarement</b>	<b>Jamais</b>	<b>Je ne sais pas</b>
Along Maghreb's Mediterranean coasts and annexed islands	0.00% <sup>[1]</sup> <b>0</b>	7.69% <b>1</b>	7.69% <b>1</b>	0.00% <sup>[1]</sup> <b>0</b>	0.00% <b>0</b>	84.62% <b>11</b>
Tunisie	0.00% <sup>[1]</sup> <b>0</b>	14.29% <b>2</b>	7.14% <b>1</b>	0.00% <sup>[1]</sup> <b>0</b>	0.00% <sup>[1]</sup> <b>0</b>	78.57% <b>11</b>
Algerie	0.00% <sup>[1]</sup> <b>0</b>	6.67% <b>1</b>	13.33% <b>2</b>	6.67% <b>1</b>	0.00% <sup>[1]</sup> <b>0</b>	73.33% <b>11</b>
Maroc	7.14% <sup>[1]</sup> <b>1</b>	7.14% <sup>[1]</sup> <b>1</b>	0.00% <b>0</b>	0.00% <sup>[1]</sup> <b>0</b>	7.14% <b>1</b>	78.57% <b>11</b>
Îles Chafarinas (Espagne)	7.14% <sup>[1]</sup> <b>1</b>	7.14% <sup>[1]</sup> <b>1</b>	7.14% <b>1</b>	0.00% <sup>[1]</sup> <b>0</b>	7.14% <b>1</b>	71.43% <b>10</b>

Tableau 11. Des actions de sensibilisation t menées dans les îles Baléares

<b>Objectif Cible</b>						
<b>4.2. La présence du phoque moine dans les îles Baléares, en Espagne, est signalée de façon répétée et établie de façon permanente.</b>						
	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Partiellement</u>	<u>Je ne sais pas</u>		
Un programme de signalement visant à détecter la présence occasionnelle de phoques moines et à alerter les autorités est mis en œuvre dans les îles <b>Baléares.</b>	14.29% <b>2</b>	14.29% <b>2</b>	7.14% <b>1</b>	64.29% <b>9</b>		
	<u>Régulièrement</u>	<u>Souvent</u>	<u>Occasionnellement</u>	<u>Rarement</u>	<u>Jamais</u>	<u>Je ne sais pas</u>
Des actions de sensibilisation sont menées dans les îles <b>Baléares.</b>	-	-	8.33% <b>1</b>	8.33% <b>1</b>	8.33% <b>1</b>	75.00% <b>9</b>

Tableau 12. Actions mises en œuvre en Bosnie-Herzégovine et en Slovénie dans le cadre de l'objectif cible 4.3 (Pourcentages suivis du nombre de réponses **en gras**).

<b>Objectif cible</b>						
<b>4.3. La présence du phoque moine en Bosnie-Herzégovine et en Slovénie est signalée à plusieurs reprises et établie de manière permanente.</b>						
	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Partiellement</u>	<u>Je ne sais pas</u>		
Un suivi régulier de la présence du phoque moine est effectué dans l'habitat historique de l'espèce en Bosnie-Herzégovine et en Slovénie.	-	16.67% <b>2</b>	8.33% <b>1</b>	75.00% <b>9</b>		
	<u>Régulièrement</u>	<u>Souvent</u>	<u>Occasionnellement</u>	<u>Rarement</u>	<u>Jamais</u>	<u>Je ne sais pas</u>
Des actions de sensibilisation sont menées en <b>Bosnie-Herzégovine et en Slovénie.</b>	-	-	10.00% <b>1</b>	-	10.00% <b>1</b>	80.00% <b>8</b>

Tableau 13. Actions mises en œuvre en Corse dans le cadre de l'objectif cible 4.4  
(Pourcentages suivis du nombre de réponses en gras).

<b>Objectif cible 4.4. La présence du phoque moine en Corse est signalée de façon répétée et établie de façon permanente.</b>						
	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Partiellement</u>	<u>Je ne sais pas</u>		
Un suivi régulier de la présence du phoque moine est effectué dans l'habitat historique de l'espèce en <b>Corse.</b>	15.38% <b>2</b>	7.69% <b>1</b>	-	76.92% <b>10</b>		
	<u>Régulièrement</u>	<u>Souvent</u>	<u>Occasionnellement</u>	<u>Rarement</u>	<u>Jamais</u>	<u>Je ne sais pas</u>
Des actions de sensibilisation sont menées en <b>Corse</b>	-	-	9.09% <b>1</b>	-	-	90.91% <b>10</b>

Tableau 14. Actions mises en œuvre en France continentale dans le cadre de l'objectif cible 4.5  
(Pourcentages suivis du nombre de réponses en gras).

<b>Objectif cible 4.5. La présence du phoque moine est à nouveau signalée en France continentale</b>						
	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Partiellement</u>	<u>Je ne sais pas</u>		
Un suivi régulier de la présence du phoque moine est effectué dans l'habitat historique de l'espèce en France continentale.	-	7.14% <b>1</b>	7.14% <b>1</b>	85.71% <b>12</b>		
	<u>Régulièrement</u>	<u>Souvent</u>	<u>Occasionnellement</u>	<u>Rarement</u>	<u>Jamais</u>	<u>Je ne sais pas</u>
Awareness actions are conducted in <b>Continental France</b>	-	-	10.00% <b>1</b>	-	-	90.00% <b>9</b>

Tableau 15. Actions mises en œuvre en Libye et dans l'ouest de l'Égypte au titre de de l'objectif cible 4.6 (Pourcentages suivis du nombre de réponses en gras).

	<u>Yes</u>	<u>No</u>	<u>Partially</u>	<u>I do not know</u>		
<p><b>Objectif cible 4.6. La présence du phoque moine en Libye et dans l'ouest de l'Égypte est signalée à plusieurs reprises et établie de façon permanente.</b></p> <p>Étude complète de l'habitat du phoque moine sur la côte orientale de la <b>Libye, à la frontière avec l'Égypte</b>, et mise en place d'une surveillance à long terme des grottes dans cette zone ainsi que dans les grottes identifiées dans les projets précédents.</p>	-	7.14% <b>1</b>	7.14% <b>1</b>	85.71% <b>12</b>		
<p>Étude complète de la présence du phoque moine en <b>Égypte</b> par la collecte de données sur les observations (de la frontière, y compris l'AMP de Sallum, à Marsa Matrouh).</p>	-	14.29% <b>2</b>	-	85.71% <b>12</b>		
<p>Étude complète de l'habitat du phoque moine dans les <b>Zone côtières égyptiennes</b> caractérisées par des observations récurrentes et une côte géomorphologiquement adaptée, et mise en place d'une surveillance à long terme des grottes</p>	-	7.14% <b>1</b>	-	92.86% <b>13</b>		
	<u>Régulièrement</u>	<u>Souvent</u>	<u>Occasionnellement</u>	<u>Rarement</u>	<u>Jamais</u>	<u>Je ne sais pas</u>

Des actions de sensibilisation sont menées en <b>Libye</b> , ciblant les résidents locaux et plus particulièrement les pêcheurs.	-	-	-	-	8.33%	91.67%
					<b>1</b>	<b>11</b>
Des actions de sensibilisation sont organisées en <b>Égypte</b>	-	-	-	-	8.33%	91.67%
					<b>1</b>	<b>11</b>

Tableau 16. Actions mises en œuvre à Malte dans le cadre de l'objectif cible 4.7 (Pourcentages suivis du nombre de réponses en gras).

<b>Objectif cible 4.7. La présence de phoques moine est signalée à Malte.</b>				
	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Partiellement</u>	<u>Je ne sais pas</u>
Un suivi régulier de la présence du phoque moine est effectué dans l'habitat historique de l'espèce à <b>Malte</b>	-	15.38%	7.69%	76.92%
		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>10</b>
Des activités de sensibilisation sont menées à Malte	-	7.14%	-	92.86%
		<b>1</b>		<b>13</b>

Tableau 17. Actions mises en œuvre en Syrie dans le cadre de l'objectif cible 4.8 (Pourcentages suivis du nombre de réponses en gras).

<b>Objectif cible 4.8. La présence du phoque moine en Syrie est signalée de façon répétée et établie de façon permanente.</b>				
	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Partiellement</u>	<u>Je ne sais pas</u>
Un système de signalement permettant de détecter la présence occasionnelle de phoques moines et d'alerter les autorités est mis en place le long de la <b>zone côtière syrienne.</b>	-	7.69% <b>1</b>	7.69% <b>1</b>	84.62% <b>11</b>
Des actions de sensibilisation sont menées en <b>Syrie</b>	-	7.14% <b>1</b>	-	92.86% <b>13</b>

Table 18. Fréquence des activités de renforcement des capacités dans les domaines pertinents pour les lieux énumérés dans les cibles des objectifs 4.1-4.8 (Pourcentages suivis du nombre de réponses en g

<b>RENFORCEMENT DES CAPACITÉS. Sessions de formation organisées dans des domaines pertinents pour les lieux énumérés dans la cible de l'objectif 4.1- 4. 8..</b>							
	Régulièrement	Souvent	Occasionnellement	Rarement	Jamais	Je ne sais pas	Formations déclarées
Côtes méditerranéennes du Maghreb et îles annexées, en Algérie, au Maroc, en Tunisie et dans les îles Chafarinas (Espagne)	-	-	7.69% <b>1</b>	7.69% <b>1</b>	7.69% <b>1</b>	76.92% <b>10</b>	À Sami, sur l'île de Céphalonie, en Grèce (des chercheurs du Maroc, de Tunisie, de Libye et d'Égypte ont participé) à un atelier régional sur les méthodologies de surveillance du phoque moine de Méditerranée et de ses habitats.

Îles Baléares, Espagne	-	-	-	15.38% <b>2</b>	15.38% <b>2</b>	69.23% <b>9</b>	
Bosnie-Herzégovine et Slovénie	-	-	-	-	18.18% <b>2</b>	81.82% <b>9</b>	
Corse	-	-	-	-	9.09% <b>1</b>	90.91% <b>10</b>	
France continentale	-	-	-	-	18.18% <b>2</b>	81.82% <b>9</b>	
Libye	-	-	-	-	9.09% <b>1</b>	90.91% <b>10</b>	À Sami, sur l'île de Céphalonie, en Grèce (des chercheurs du Maroc, de Tunisie, de Libye et d'Égypte ont participé) à un atelier régional sur les méthodologies de surveillance du phoque moine de Méditerranée et de ses habitats.
Malte	-	-	-	-	9.09% <b>1</b>	90.91% <b>10</b>	
Syrie	-	-	-	9.09% <b>1</b>	9.09% <b>1</b>	81.82% <b>9</b>	

### 6. Vers une stratégie régionale actualisée pour la conservation du phoque moine en Méditerranée

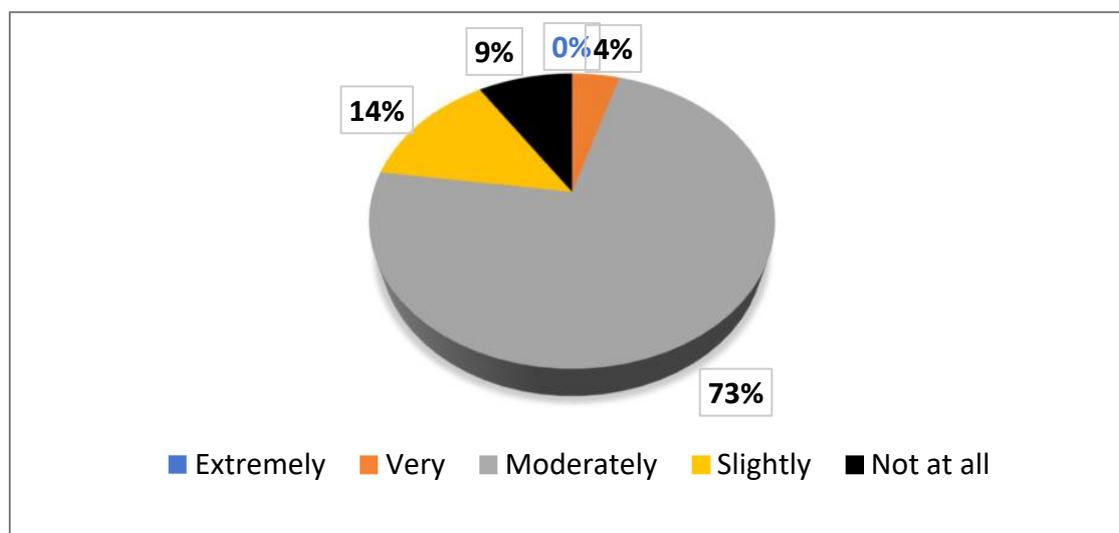


Figure 6. Degré de satisfaction des répondants sur la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée (2020-2025) à ce jour pour la conservation du phoque moine en Méditerranée (2020-2025) à ce jour.

Tableau 19. Degré d'importance des actions à considérer lors de la mise à jour de la Stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée

Comment considérez-vous les actions suivantes lors de la mise à jour de la stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée pour sa mise en œuvre future et son succès ?					
	Extrêmement	Très	Modérément	Légèrement	Pas du tout
Comité consultatif sur le phoque moine (MSAC)	25.00% 6	45.83% 11	20.83% 5	8.33% 2	0.00% 0
Surveillance régulière des zones déjà connues comme sites de reproduction du phoque moine	62.50% 15	33.33% 8	4.17% 1	0.00% 0	0.00% 0
Surveillance régulière des zones où la présence du phoque moine est actuellement attestée	54.55% 12	40.91% 9	4.55% 1	0.00% 0	0.00% 0

Surveillance régulière des zones où la présence du phoque moine était attestée, mais où aucun phoque moine n'a été observé ou signalé depuis 2000.	12.50% <b>3</b>	33.33% <b>8</b>	41.67% <b>10</b>	12.50% <b>3</b>	0.00% <b>0</b>
Études d'évaluation de l'habitat du phoque moine dans les zones voisines des sites connus pour abriter actuellement des phoques moine	29.17% <b>7</b>	54.17% <b>13</b>	16.67% <b>4</b>	0.00% <b>0</b>	0.00% <b>0</b>
Études d'évaluation de l'habitat du phoque moine dans les zones où des phoques moines ont été présents par le passé, mais où aucun phoque n'a été observé ou signalé depuis 2000.	20.83% <b>5</b>	25.00% <b>6</b>	33.33% <b>8</b>	20.83% <b>5</b>	0.00% <b>0</b>
Renforcement des capacités et sensibilisation	50.00% <b>12</b>	33.33% <b>8</b>	12.50% <b>3</b>	4.17% <b>1</b>	0.00% <b>0</b>
Essai/développement de nouvelles techniques de surveillance des phoques moines (par exemple, les drones)	33.33% <b>8</b>	29.17% <b>7</b>	20.83% <b>5</b>	12.50% <b>3</b>	4.17% <b>1</b>
Engagement des parties prenantes dans le processus de conservation	50.00% <b>12</b>	41.67% <b>10</b>	4.17% <b>1</b>	4.17% <b>1</b>	0.00% <b>0</b>
Collecte de fonds pour soutenir les actions ci-dessus et/ou d'autres	56.52% <b>13</b>	34.78% <b>8</b>	4.35% <b>1</b>	4.35% <b>1</b>	0.00% <b>0</b>

**Degré d'importance des actions à considérer lors de la mise à jour de la Stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée (tel que fourni par les participants)**

- Je comprends que la stratégie soit spécifique à un pays. Mais le phoque moine ne comprend pas les frontières. Certains pays agissent comme des zones tampons et font partie de l'aire de répartition de l'espèce. Ainsi, même s'il n'y a pas de présence permanente d'un site de reproduction permanent de phoques moines dans un pays voisin, ce dernier devrait être considéré comme faisant partie de l'aire de répartition de cette population et des mesures, similaires à celles prises dans les pays A, devraient donc être mises en œuvre.
- Le mandat et le programme de travail du MSAC devraient être développés car, à l'heure actuelle, on ne sait pas exactement comment la structure fonctionnera et comment garantir qu'elle sera fonctionnelle. Dans l'état actuel des choses, il s'agit d'un mécanisme de soutien à la gouvernance du SPA/RAC pour la mise en œuvre de la stratégie. Un essai de quelques années d'un MSAC initial pourrait être mené et, sur la base des problèmes rencontrés et des solutions trouvées, un mandat plus raffiné et des termes de travail pourraient être définis avant de prendre des décisions définitives sur sa structure finale.
- Cette liste de zones pour les pays A (a) îles ioniennes grecques (Lefkada, Kefallinia, Ithaca, Zakynthos, et les îlots et mers environnants) ; b) Sporades du Nord ; c) Gyaros ; d) Kimolos et Polyaigos ; e) Karpathos-Saria ; f) côtes turques de la mer Égée et de la Méditerranée ; g) Chypre) est très problématique et n'a rien à voir avec le statut actuel de l'espèce. Des actions importantes pour la gestion de l'espèce dans les pays A qui se sont avérées extrêmement utiles et qui étaient prévues dans les plans d'action précédents ont été omises et devraient être incluses dans la version actualisée du plan (réseaux nationaux d'information et programme de sauvetage et de réhabilitation). Je conseille vivement aux auteurs du nouveau plan d'action régional d'étudier attentivement le plan d'action national pour l'espèce en Grèce.
- Le mandat et le programme de travail du MSAC doivent être définis de manière concrète et détaillée. À l'heure actuelle, il est proposé comme entité chargée d'aider le SPA/RAC à poursuivre la mise en œuvre de la stratégie. Une période d'essai de deux ans pourrait être envisagée pour le MSAC afin d'évaluer son efficacité.
- Il est suggéré de procéder d'abord à une analyse approfondie des changements intervenus dans le statut, la taille de la population et la répartition du phoque moine au cours des 25 dernières années, en tenant compte de l'impact du changement climatique sur la possibilité d'expansion de la population de phoques moines. Définir des objectifs clairs et SMART, y compris la révision des critères de détermination de la présence/absence du phoque moine.
- L'interaction entre les phoques et les pêcheries, y compris les mises à mort délibérées et les morts accidentelles, est totalement absente ici.
- Il est nécessaire que Le SPA/RAC coordonne étroitement sa stratégie et ses efforts avec d'autres organismes régionaux (i.e. UICN Med, Monk Seal Alliance) qui ont déjà été développés pour soutenir la conservation du phoque moine.
- Les activités de surveillance et de formation sont essentielles pour la conservation de cette espèce. Certains projets Interreg/ADRION ciblent l'espèce mais ne sont malheureusement pas pris en compte dans la stratégie régionale méditerranéenne. De plus, le rôle des vétérinaires dans l'évaluation de la santé des populations est extrêmement important pour l'avenir de l'espèce et est souvent sous-estimé.

- Pour autant que je sache, il convient de trouver des moyens de passer du stade des bonnes intentions à celui des actions. L'espèce a donné des signes de rétablissement dans certains endroits, de sorte que les actions dans les zones où elle est encore rare/occasionnelle devraient être menées avec une énergie renouvelée
- Travailler avec la MSA ainsi qu'avec Madère et le sud du Maroc/Mauritanie où se trouvent de très grandes colonies de l'espèce en danger à cause de la dégradation des grottes. Organisation espagnole à Madrid en charge de ce sujet.
- Un document éthique ou un code de conduite devrait être élaboré et adopté par l'ensemble de la communauté MMS ou au moins par les experts MMS pour la conservation et la recherche de cette espèce menacée et sensible en Méditerranée.
- Bien qu'il n'y ait pas eu d'observation de phoque moine dans les eaux espagnoles depuis 2008 (île de Majorque dans les îles Baléares), les autorités espagnoles (ministère et gouvernements régionaux) travaillent intensément à la mise en œuvre du plan d'action pour le phoque moine dans l'Atlantique Est et du mémorandum d'accord pour l'espèce dans la Convention pour la conservation des espèces migratrices (CMS). Nous coopérons activement avec les autorités mauritaniennes et portugaises pour le rétablissement des populations indigènes et l'évaluation du développement de nouvelles activités de réintroduction de l'espèce dans l'ancienne aire de répartition de l'Espagne. Les analyses scientifiques sont actuellement réalisées dans les eaux atlantiques (déjà disponibles) et même sur les côtes méditerranéennes (à développer)
- Renforcer la coopération transfrontalière et les mécanismes de partage des données entre les pays méditerranéens. Cela permettrait de mieux suivre les déplacements des phoques moines et d'améliorer les mesures de protection de l'habitat. En outre, il convient de mettre davantage l'accent sur l'atténuation des interactions entre l'homme et le phoque, notamment en associant les communautés côtières et les pêcheurs aux efforts de conservation. L'extension des programmes de renforcement des capacités aux régions mal desservies et l'implication des acteurs locaux dans les plans de gestion contribueront au succès de la stratégie. Enfin, la mise en place d'évaluations périodiques des résultats de la conservation permettra une gestion adaptative.
- Il devrait y avoir une collaboration plus étroite avec les personnes réellement impliquées dans la gestion / la surveillance de l'espèce au niveau régional. Nous avons remarqué qu'à travers la Monk Seal Alliance, des acteurs clés comme l'équipe nationale de surveillance du phoque moine à Chypre ne sont pas invités à participer. Au lieu de cela, c'est une ONG sans expérience et sans licence pour mener des travaux sur le terrain pour cette espèce hautement protégée qui représente Chypre. En se concentrant sur les acteurs clés de la protection, de la conservation et du suivi, il sera plus facile d'atteindre les objectifs de la stratégie régionale. Il est également nécessaire de mettre à jour les plans d'action nationaux pour le phoque moine afin d'intégrer les données actualisées et de les aligner sur les objectifs du plan d'action régional.